



# Rapport sur la situation en matière de développement durable

**Année 2022**

Version du 15/11/2022

# Sommaire

<b>Contexte</b> .....	<b>3</b>
1. Les objectifs et contenu du rapport .....	3
2. La stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry .....	3
<b>Le PCAET</b> .....	<b>5</b>
1. Rapport de suivi annuel   2021 .....	5
2. Evaluation quantitative de l'avancement des actions .....	6
3. Analyse qualitative par axe, ce qu'il faut retenir .....	13
<b>Contrat de chaleur renouvelable 2022-2025</b> .....	<b>14</b>
1. Bilan CDT EnR 2017-2021 .....	14
2. Candidature pour un CCR 2022-2025 .....	15
<b>Label Territoire engagé climat-air-énergie</b> .....	<b>17</b>
1. Présentation du nouveau label Territoire engagé climat-air-énergie, transition écologique .....	17
2. L'audit de renouvellement du label 2019-2022 .....	17
3. La visite annuelle de suivi 2022 .....	17
4. Analyse qualitative opérationnelle .....	18
5. Calendrier prévisionnel de renouvellement de label .....	20
<b>Schéma directeur de transition énergétique 2022-2026</b> .....	<b>21</b>
1. Présentation .....	21
2. Mise en œuvre et suivi .....	24
<b>Annexes</b> .....	<b>26</b>
1. Tableau des indicateurs Clé des 73 actions du PCAET suivies en 2021 .....	26
2. Bilan quantitatif des indicateurs du CDT EnR 2017-2021 .....	26
3. Référentiel de notation Cit'ergie 2019-2022 .....	26
4. Les objectifs chiffrés du Schéma directeur de transition énergétique des activités de Grand Chambéry .....	26

# Contexte

## 1. Les objectifs et contenu du rapport

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales vient compléter les objectifs de loi Grenelle 2 de 2010. Il soumet les EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation, au plus tard à l'occasion du débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport met en perspective pour la collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir.

Le rapport doit analyser les impacts de chacune des actions, politiques et programmes au regard des 5 finalités à poursuivre en matière de développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'enjeu est de rendre compte des interactions et des interdépendances de l'activité de Grand Chambéry et bien d'éviter la seule analyse sectorielle par finalité.

Il est structuré en 2 parties, l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales qui sont analysées au regard des 5 éléments de démarche de développement durable, moteurs de la gouvernance territoriale :

- la stratégie d'amélioration continue ;
- la transversalité de l'approche ;
- la participation des acteurs locaux et des habitants
- l'organisation du pilotage ;
- l'évaluation partagée.

## 2. La stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry

### ▪ Définition

La loi de transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015 a désigné les EPCI de plus de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

La stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry doit permettre de suivre la trajectoire menant aux objectifs 2050 dictés, entre autres, par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ; cette trajectoire, inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Chambéry présente des paliers intermédiaires à 2025 et 2030. Ainsi des objectifs ont été définis en fonction des 5 enjeux prioritaires :

1. Diminution des consommations énergétiques
2. Augmentation des productions d'énergies renouvelables selon la filière ;
3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
4. Amélioration de la qualité de l'air ;
5. Définition du potentiel de séquestration de carbone du territoire.

Le PCAET, démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, s'articule avec les autres dispositifs de planification aux échelles nationales, régionales et locale. Le PCAET doit :

- être compatible avec le SRADDET ;
- prendre en compte le ScoT ;
- prendre en compte la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) ;
- être compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le cas échéant.

Le PLUi HD doit prendre en compte le PCAET.

Le PCAET a vocation à diffuser une approche globale et intégrée de la politique Climat Air Energie au sein de l'ensemble des politiques publiques portées par Grand Chambéry et du territoire de l'agglomération. Ainsi, l'articulation du PCAET, aux différentes étapes de son élaboration, avec les documents sectoriels de programmation des différentes compétences de Grand Chambéry permet l'intégration des enjeux et la convergence des ambitions pour un territoire écoresponsable, moteur des grandes transitions :

- La Fabrique du territoire, le projet d'agglomération 2017-2030
- PLUi Habitat-Déplacements
- Schéma de développement touristique 2017-2022 ;
- Schéma agricole territorial, Charte forestière de territoire ;
- Schéma directeur des eaux pluviales ;
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Lac du Bourget 2015-2021 ;
- Plan d'action en faveur des zones humides ;
- Démarche Territoire à énergie positive ;
- Labellisation Cit'ergie ;
- Contrat d'objectif déchet (CODEC).

Pour définir les objectifs de sa stratégie Climat Air Energie, Grand Chambéry s'est appuyée sur les objectifs réglementaires et les objectifs du Territoire à énergie positive (TEPOS) en agissant sur les secteurs d'activité énergivores, ayant un impact sur la qualité de l'air et vulnérables au changement climatique :

- la mobilité ;
- le bâtiment : logements et locaux d'entreprises ;
- le secteur économique tertiaire ;
- l'agriculture, la sylviculture ;
- le tourisme ;
- les ressources du territoire.

Le déploiement de la politique Climat Air Energie se fait à 2 niveaux d'échelle :

- au sein de Grand Chambéry lors de la mise en œuvre des compétences obligatoires et optionnelles par l'éco-exemplarité de la collectivité grâce au label Cit'ergie ;
- à l'échelle du territoire de l'agglomération avec les différents partenaires et acteurs, à travers la mise en œuvre des actions de transition écologique et de développement durable avec le PCAET.

## ▪ Objectifs 2025 du PCAET

Le PCAET doit permettre d'atteindre le premier palier de la transition énergétique en 2025 :

- baisser les consommations énergétiques de 16% pour atteindre 3 111 GWh ;
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 17% afin de ne pas dépasser 524 kteqCO<sub>2</sub> ;
- doubler la production d'énergie renouvelable pour couvrir 22% des besoins en produisant 693 GWh.

Pour reconquérir la qualité de l'air, l'objectif du PCAET est de maintenir les émissions des 3 principaux polluants atmosphériques du territoire sous les seuils réglementaires de dépassement en diminuant de :

- 30% les émissions des oxydes d'azote (NO<sub>2</sub>) ;
- 25% les émissions des particules fines (PM10) ;
- 14% le nombre de jours de pollution à l'ozone (O<sub>3</sub>).

Le PCAET se fixe comme objectif de préserver le potentiel de séquestration du carbone par stockage dans les sols et la biomasse ou par substitution grâce à l'utilisation de produits bois (matériau et énergie) :

- 27 731 kteqCO<sub>2</sub> stockés ;
- compenser jusqu'à 20% des émissions de gaz à effet de serre.

# Le PCAET

## Les actions en matière de transition écologique et de développement durable à l'échelle du territoire de Grand Chambéry

### 1. Rapport de suivi annuel | 2021

Le PCAET<sup>1</sup> de Grand Chambéry a été adopté en décembre 2019 pour 6 ans (2020/2025). Le bilan annuel 2021 évalue 73 actions parmi les 82 actions prioritaires ; 39 sont suivies de manière détaillée, 34 de manière plus simplifiée (en raison de leur avancement jugé suffisant lors du bilan 2020)

La méthodologie du suivi annuel a été construite par Grand Chambéry en 2020, avec l'aide d'un groupe de travail d'experts locaux :

- l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables),
- ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air),
- AGATE (AGence Alpine des TERRitoires).

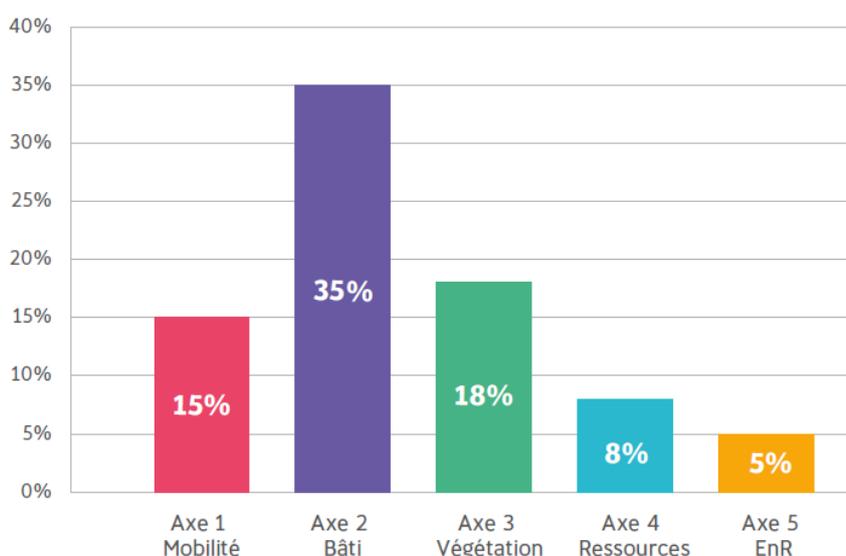
Le suivi annuel a pour objectif de vérifier que les actions prévues au Plan sont menées, que des moyens sont donnés pour concrétiser les actions par des résultats. Il permet de s'assurer que les objectifs fixés dans le Plan ont de bonnes chances d'être atteints.

Le suivi diffère du bilan à mi-parcours, et de l'évaluation à 6 ans, qui marquent un temps spécifique où l'on cherche à quantifier et qualifier les effets du PCAET, par rapport aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le bilan mi-parcours permet de contrôler la trajectoire du Plan et si nécessaire de le réviser dans son contenu et ses moyens.

La majorité des données sont renseignées pour l'année 2021, sauf pour certains indicateurs phare qui nécessitent l'agrégation de données par l'ORCAE (observatoire régional climat air énergie).

Les 73 actions suivies représentent un budget prévisionnel de 151 M€ pour la durée du PCAET, avec un réalisé 2021 de près de 44 M€, soit 29% de réalisation. Des disparités existent selon les axes, et en particulier pour les axes 2-Bâti (35% de réalisation) et 5-EnR (5% de réalisation) : il est primordial d'anticiper des investissements importants et de maintenir le rythme des projets pour atteindre les objectifs du PCAET.

Le coût de la mise en œuvre des 73 actions en 2021 représente 320 € / habitant.



<sup>1</sup> PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

## 2. Evaluation quantitative de l'avancement des actions

### ▪ Les indicateurs Phare

Les 14 indicateurs Phare des 5 axes du PCAET ont été renseignés pour l'année 2021. Ils sont présentés en fonction de leur contribution aux objectifs Climat Air Energie du PCAET dans le tableau ci-dessous. Une tendance de l'évolution sera donnée à l'occasion du bilan mi-parcours en 2023.

#### Objectif CLIMAT

N° axe PCAET	Indicateur	Valeur 2021	Unité	Année de référence de la donnée
3	Evolution de la séquestration de carbone en tonnes de CO <sub>2</sub>	1	%	Entre 2015 et 2018 - Mise à jour ORCAE indisponible
3	Surface annuelle préservée de l'artificialisation grâce au coefficient de biotope des dossiers d'autorisation droit des sols instruits en urbanisme	Non dispo	M <sup>2</sup>	Une analyse de 491 dossiers a été expérimentée sur un périmètre géographique partiel en 2021. La donnée sera produite en 2022 sur le périmètre de Grand Chambéry
4	Ratio de volume d'eau potable en litre/habitant/jour	139 19 842	l/habitant/jour m <sup>3</sup>	2021
4	Tonnages annuels de déchets valorisés (tri / compostage / bois-énergie)	31 797	tonnes	2021
4	Nombre d'emplois des filières maraîchage et arboriculture	78	ETP	2019 - Mise à jour indisponible
4	Nombre d'emplois de la filière locale forêt-bois	400	ETP	2019 - Mise à jour indisponible

#### Objectif AIR

N° axe PCAET	Indicateur	Valeur 2021	Unité	Année de référence de la donnée
1	Nombre de personnes exposées au NO <sub>2</sub> au-dessus des seuils : - réglementaires européens - de recommandations OMS	0 121 200	personnes (UE) personnes (OMS)	2021*
1	Nombre de personnes exposées au PM <sub>10</sub> au-dessus des seuils : - réglementaires européens - de recommandations OMS	0 27 200	personnes (UE) personnes (OMS)	2021*
1	Nombre de personnes exposées au PM <sub>2,5</sub> au-dessus des seuils : - réglementaires européens - de recommandations OMS	0 135 300	personnes (UE) personnes (OMS)	2021*
2	Evolution annuelle des émissions de particules PM <sub>10</sub> dans le secteur résidentiel et tertiaire	-0,2 (195 en 2019)	tonnes	Entre 2018 et 2019 - Mise à jour ORCAE indisponible
4	Evolution annuelle des émissions totales de NO <sub>x</sub>	-65 (1 458 en 2019)	tonnes	Entre 2018 et 2019 - Mise à jour indisponible
4	Evolution annuelle des émissions totales de PM <sub>10</sub>	-8 (307 en 2019)	tonnes	

\* Pas d'augmentation d'exposition au regard du seuil réglementaire (UE), mais variation au regard de l'abaissement des seuils de recommandation OMS au 1/09/2021.

## Objectif ENERGIE

N° axe PCAET	Indicateur	Valeur 2021	Unité	Année de référence de la donnée
1	Evolution des émissions de GES dans le secteur des transports et mobilités	+1 (310 en 2019)	kteqCO <sub>2</sub>	Entre 2018 et 2019 - Mise à jour ORCAE non disponible
1	Evolution de la consommation énergétique en GWh dans le secteur des transports et mobilités	+6 (1 264 en 2019)	GWh	
2	Evolution annuelle des consommations en GWh pour les secteurs bâtiments (résidentiel et tertiaire) et éclairage public	+65 (1 103 en 2019)	GWh	Entre 2018 et 2019 - Mise à jour ORCAE non disponible
2	Evolution annuelle des émissions de GES dans le secteur résidentiel et tertiaire	-39,8 (204 en 2019)	kteqCO <sub>2</sub>	
2	Nombre de logements rénovés ou construits avec le référentiel de performance énergétique	606	Logements financés	2021
5	Production d'EnR en GWh/an - Chaleur et électricité	348	GWh chaleur	2020
		39	GWh électricité	
5	Taux de production d'EnR par filières par rapport au potentiel	57	%	2020

### ▪ Les indicateurs Clé et la notation des actions

La notation sur 40 points de chacune des 73 actions est présentée dans le tableau en annexe 1, selon la méthodologie déclinée en 5 sous-critères (avancement, budget, mobilisation, transversalité et rayonnement de l'action). Un indicateur clé, quantitatif, est donné pour chaque action. Parmi les 73 actions, 39 sont suivies de manière détaillée, 34 de manière plus simplifiée (en raison de leur avancement jugé suffisant lors du bilan 2020).

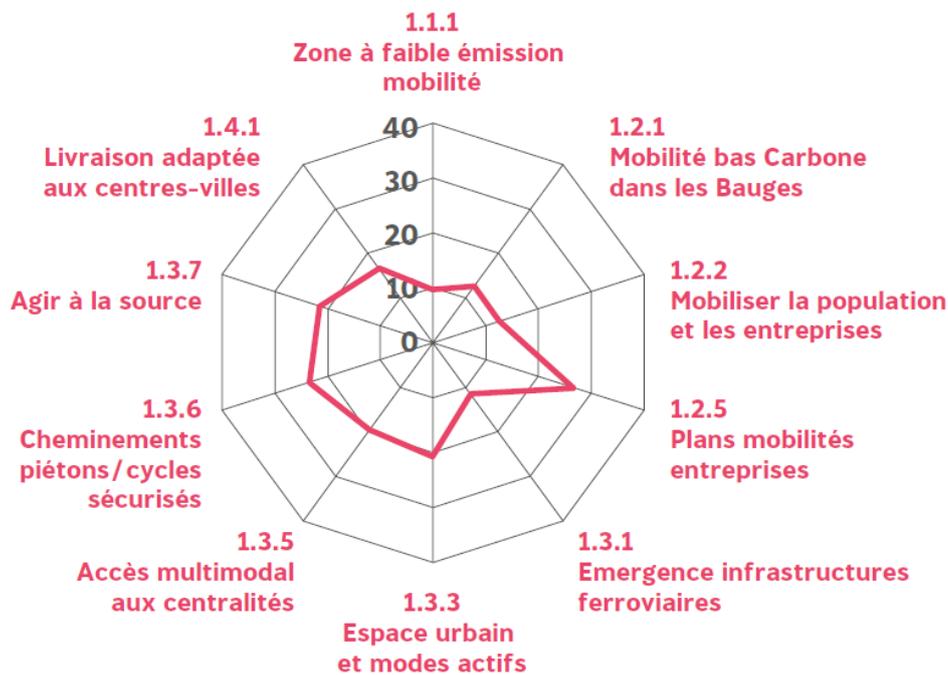
Les 73 actions du bilan annuel 2021 sont présentées ci-dessous selon les 5 axes du PCAET :

- un graphique radar avec la note sur 50. Pour certaines actions, en l'absence d'indicateur clé disponible, la note est également présentée sur 40 points ;
- en synthèse, une grille AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

	Suivi détaillé 2021	Suivi simplifié 2021	Nb actions suivies / Nb total actions
AXE 1 – Vers des mobilités agiles et durables	10 actions	9 actions	19 actions / 19
AXE 2 – Piloter un bâti performant, sain et agréable	9 actions	5 actions	14 actions / 18
AXE 3 – La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	8 actions	4 actions	12 actions / 15
AXE 4 – Valoriser les richesses du territoire	5 actions	9 actions	14 actions / 14
AXE 5 – Doubler la production d'énergies renouvelables	7 actions	7 actions	14 actions / 16

L'axe 6, les actions d'initiatives citoyennes, n'a pas été évalué puisqu'il n'a pas démarré en 2021.

▪ **Axe 1 - Vers des mobilités agiles et durables**

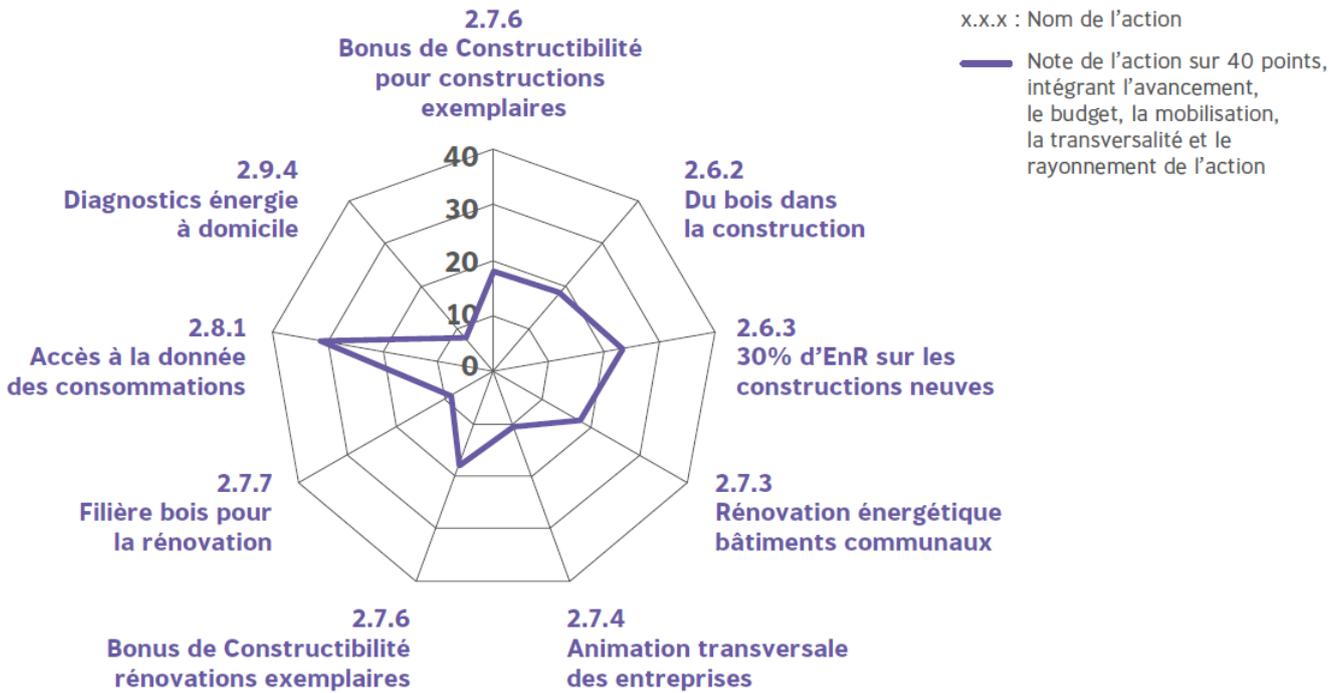


x.x.x : Nom de l'action

— Note de l'action sur 40 points, intégrant l'avancement, le budget, la mobilisation, la transversalité et le rayonnement de l'action

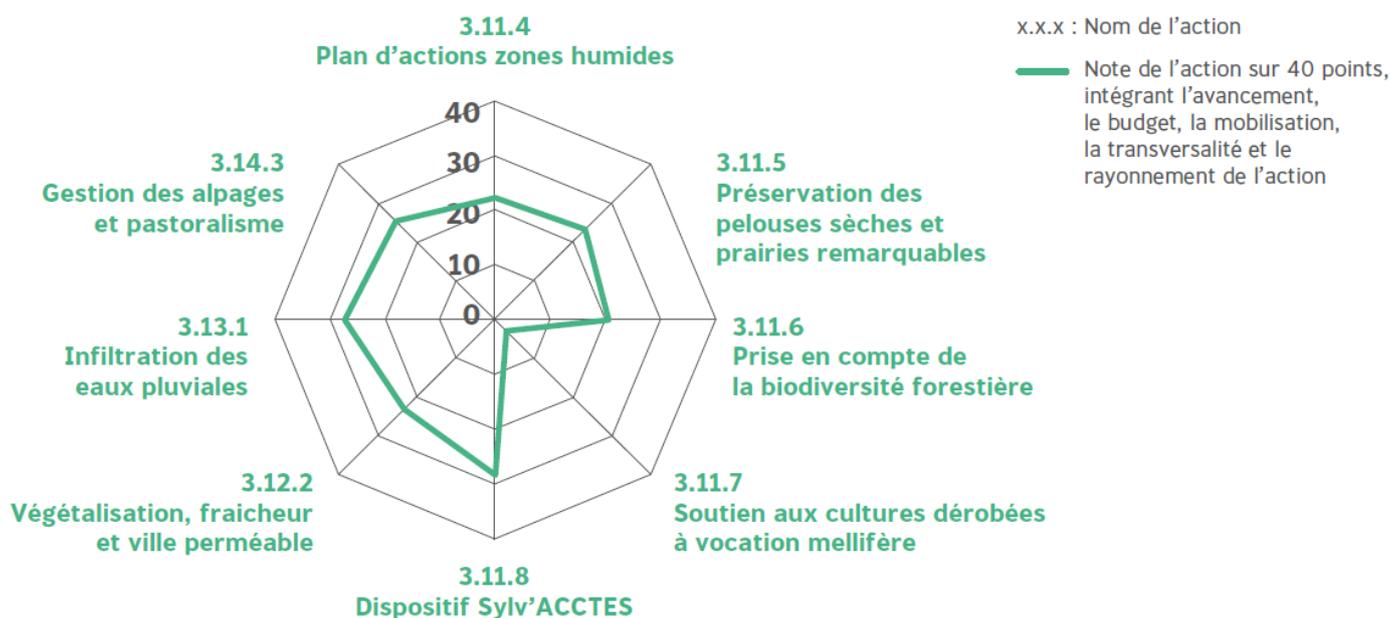
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse des locations vélostation, consignes vélos (Barillettes, Cassine), fréquentation aménagements cyclables, des plans de déplacements (écoles, entreprises)</li> <li>• <b>Ligne Synchro montagne estivale</b>, extension ligne Chrono vers la plage du Bourget</li> <li>• Station bioGNV fonctionnelle</li> <li>• 47 écoles défi des écoliers/5 500 élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Part de bioGNV</b> distribuée à la station de Bissy minoritaire par rapport au gaz fossile (26%)</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une <b>étude zone à faible émission</b> à produire à l'échelle du bassin de vie Métropole Savoie</li> <li>• Lauréat de l'Appel à projet Avenir montagne mobilité</li> <li>• Renouvellement de la flotte de bus en vue de la suite de la DSP et nouveau dépôt</li> <li>• <b>Lancement de l'étude ferroviaire (TER cadencé)</b></li> <li>• <b>Réflexion syndicat de transport avec Grand Lac</b></li> <li>• Démarrage collecte cartons à vélo centre-ville de Chambéry (~ 120 t)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser les concrétisations de l'étude de logistique urbaine « dernier kilomètre »</li> <li>• Les <b>délais de livraison</b> des BOM GNV et électriques</li> <li>• <b>Surcoût</b> des motorisations électriques, hydrogène pour les camions et bus et maturité/fiabilité</li> <li>• Changement de stratégie des constructeurs, <b>incertitude</b> sur les motorisations à privilégier</li> <li>• Report des camions sur la VRU/travaux tunnel du Mont-Blanc automnes 2022/2023</li> <li>• Suite ZEV : confortement de la filière hydrogène</li> </ul>

## Axe 2 - Piloter un bâti performant, sain et agréable



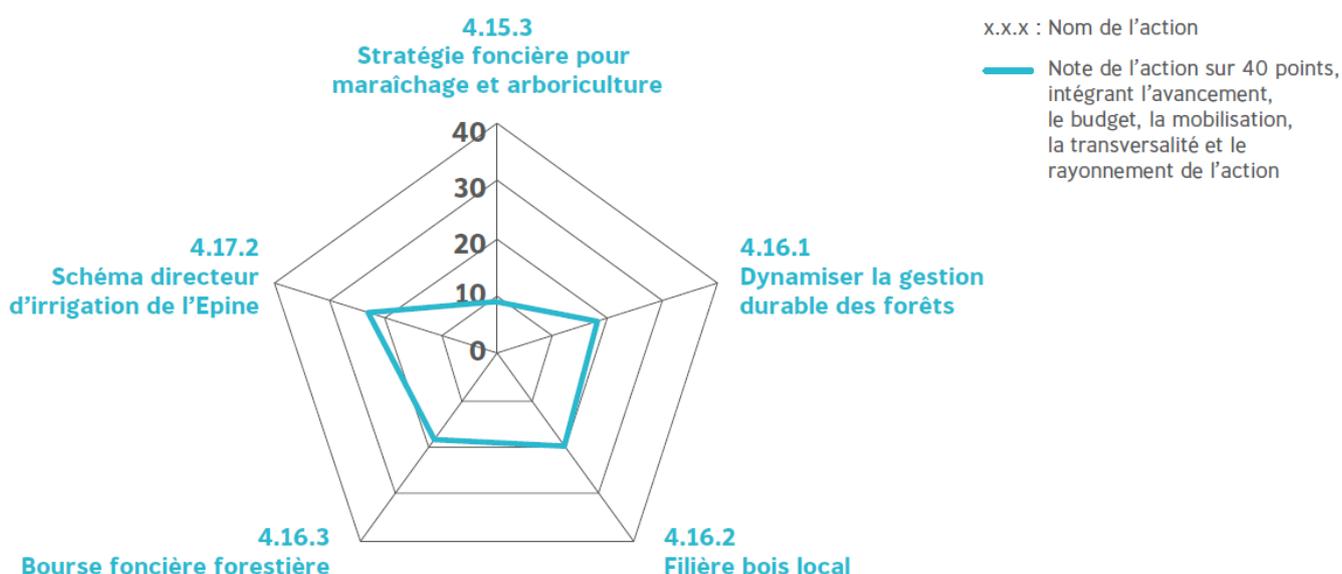
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation programmée de 508 logements dans offre sociale (notamment <b>MASSIRENO</b> Cristal habitat) et 98 logements rénovés dans le privé</li> <li>• <b>Mobilisation des copropriétés avec engagements pris pour des projets de rénovation</b></li> <li>• + 3 communes avec conseil en énergie partagé, 5 en contacts.</li> <li>• Conventionnement SDES/ASDER pour accompagner la rénovation des bâtiments communaux</li> <li>• Un <b>fort taux d'équipements de compteurs communicant</b> (gaz, électricité, chauffage)</li> <li>• Construction publique en bois très local (Curienne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque une <b>prospective des besoins de rénovation des bâtiments communaux</b> avec le décret tertiaire à l'échelle de l'agglomération</li> <li>• Peu de conseil des distributeurs d'énergie sur les consommations collectivités/entreprises (que sur demande ou opportunité). Charge à chacun d'avoir son analyste des flux</li> <li>• <b>Aucun diagnostic sociotechnique à domicile</b> de foyers précaires réalisé</li> <li>• <b>Faible recours aux matériaux biosourcés</b> dans la rénovation</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La RE2020 : conforte la place des matériaux biosourcés</li> <li>• <b>Augmentation du taux d'EnR du chauffage urbain</b></li> <li>• Articulation entre les accompagnateurs d'entreprises autour du TEPOS/SOLUCIR</li> <li>• Accord cadre du SDES pour des audits énergétiques pour les communes</li> <li>• <b>AMI régional groupement de travaux d'isolation des bâtiments communaux</b></li> <li>• Un lot bois local dans la rénovation Massi'Réno du Piochet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Place des pompes à chaleur dans les nouvelles EnR</b> : solution facile mais aux rendements variables</li> <li>• Artisans de la rénovation en nombre insuffisant (délais des travaux), formation nécessaire aux nouveaux isolants biosourcés</li> <li>• <b>Volatilité des prix</b> des matériaux, difficulté et délais de livraison des fournitures &gt; risque de marchés de rénovation/lots sans suite</li> </ul>

▪ **Axe 3 - La végétation au service de l'adaptation au changement climatique**



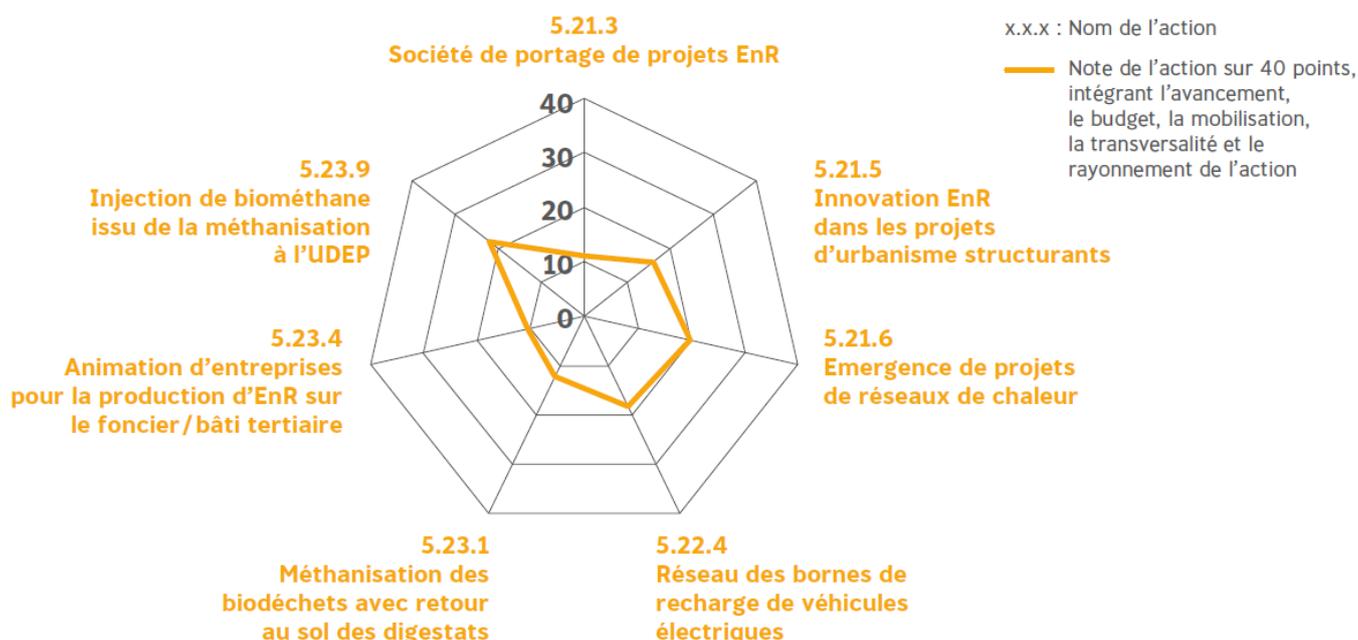
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 ha désimperméabilisé (cours d'écoles de Chambéry et Bellecombe-en-Bauges, entreprise)</li> <li>• Succès des animations accompagnées en forêt</li> <li>• Bilan du PAEC 2015/2021 : dynamique agro écologique renforcée</li> <li>• Renouvellement du financement pour la gestion durable de la forêt (sylv'ACTES) sur PNR</li> <li>• Retour expérience du « plan arbres » de La Motte-Servolex : absence d'arrosage, plantation en terrain privé</li> <li>• Expérimentation <b>forêt urbaine Miyawaki</b> à Buisson rond (et à venir sur La Motte-Servolex )</li> <li>• Permis de végétaliser avec demande en ligne (Chambéry)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de mise à jour du périmètre des zones humides du PLUi HD faisant l'objet d'un aménagement (et comptabilisation des mesures compensatoires)</li> <li>• Intercultures à vocation mellifère non finançables par le contrat vert et bleu</li> <li>• Manque de visibilité sur le <b>respect du règlement du PLUi-HD sur les plantations d'arbres</b> après travaux (1 arbre pour 100 m<sup>2</sup> d'espaces libres, 1 arbre pour 4 places de stationnement)</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du document d'objectif Natura 2000 pelouses sèches</li> <li>• Cartographie interparcs « trame de forêts matures et alpages » (faune/flore/vieux bois)</li> <li>• Chambéry lauréate de « Ville perméable », poursuite désimperméabilisation et étude ilots de chaleur</li> <li>• <b>Nouveau plan pastoral territorial 2022/2026</b> sur les Bauges : financement dessertes, points d'eau, chalets alpage, accueil vente...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétation en ville : <b>choix des espèces d'arbres</b>, répartition, objectifs</li> <li>• Propriétaires forestiers des communes hors parcs n'ont pas accès à Sylv'ACTEES</li> <li>• Faible utilisation du broyeur télécommandé</li> </ul>

▪ **Axe 4 - Valoriser les richesses du territoire**



ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Implication de scieries mobiles pour compléter la filière bois local</b> (Curienne, ASDER)</li> <li>• Dynamique foncière sur les parcelles forestières dans les Bauges</li> <li>• Une volonté d'ancrer localement une filière de gestion des biodéchets : amendements pour les agriculteurs, bassin de production...</li> <li>• Taux d'engagement satisfaisant dans les mesures agri-environnementales sur les Bauges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Problématique foncière</b> pour conforter le maraîchage et l'arboriculture, morcellement du foncier forestier et vieillissement des propriétaires (9 000 dont 80% &gt;80 ans)</li> <li>• <b>Reprise des exploitations arboricoles difficile</b>, jusqu'à de l'arrachement de vergers</li> <li>• Opposition sociale locale forte à la création des pistes forestières</li> <li>• Accès à la ressource bois</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel d'achat de parcelles forestières sur la bourse foncière forestière</li> <li>• <b>Conventionnement communes/GC/CISALB « eau climat on agit ! »</b></li> <li>• PNRMB Lauréat de la démarche espaces valléens : <b>adaptation au changement climatique et tourisme durable</b></li> <li>• Financements régionaux pour réalisation de schémas de desserte forestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin du contrat ambition forêt</li> <li>• <b>Pas de débouchés pour la filière extraction moléculaire et la valorisation des résidus viticoles (Vitivalo)</b></li> <li>• Le portage politique doit être moteur pour faire émerger des projets en bois local</li> <li>• <b>Désengagement financier de l'Etat sur les mesures agri-environnementales sur des terrains peu productifs</b> (îlots de sénescence, pelouses sèches et prairies remarquables)</li> <li>• Chantiers de dessertes forestières de plus en plus compliqués à mettre en œuvre</li> </ul>

▪ **Axe 5 - Doubler la production d'énergies renouvelables**



ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doublement de la production d'EnR par les centrales citoyennes (2 nouvelles installations Energicimes)</li> <li>• Accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry (dont le volet énergétique des projets)</li> <li>• <b>Atteinte des objectifs du contrat de chaleur renouvelable 2018/2021 : 4 412 MWh/an (23 installations)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas d'évolution du nombre d'infrastructures de recharge électrique publiques depuis état des lieux 2019 (23 bornes)</li> <li>• Le contexte d'après covid <b>retarde l'injection de biométhane issu de l'UDEP</b> à début 2023</li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES /POINTS DE VIGILEANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision de principe de création d'une <b>Sté Savoie EnR pour portage de projets pour les communes</b></li> <li>• Existence d'une cartographie des géothermies, support pour les aménageurs, qui complète le cadastre solaire</li> <li>• <b>Nouveau contrat de chaleur renouvelable ADEME 2022/2025 : 2 120 MWh pour 17 projets (1,65 M€)</b></li> <li>• Futur schéma directeur des IRVE, transfert de compétence IRVE communes &gt; SDES</li> <li>• Pilote compostage de biodéchets sur plateforme pour tester la répliquabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Choix technique du futur traitement des biodéchets/valorisation énergétique</b></li> <li>• Exigence sur la qualité des intrants pour le traitement des biodéchets, débouchés, distance au réseau de gaz pour l'injection</li> </ul>

### 3. Analyse qualitative par axe, ce qu'il faut retenir

La particularité et la force du PCAET résident dans son approche très transversale. Une des clés de réussite du PCAET est de développer les co-bénéfices des actions. Cette notion est difficile à appréhender, tant les projets sont variés et l'évaluation des gains climatiques ou énergétiques complexe. Il s'agit de dépasser l'objectif propre d'une action, et de répondre à travers sa réalisation à des enjeux globaux du territoire : cohésion sociale, biodiversité, éducation, emploi, économie, autosuffisance alimentaire...

#### ▪ **Axe 1 : les mobilités**

On observe des avancées significatives dans toutes les composantes de la mobilité : développement d'infrastructures cyclables, extension de lignes de transport en commun faisant suite aux problématiques d'accès aux sites naturels lors du déconfinement, augmentation de la fréquentation des aménagements et des services, nombre de personnes sensibilisées aux mobilités décarbonées... Le développement des actions en faveur de la mobilité durable et agile doit rester important dans la perspective d'une future zone à faible émission mobilité (ZFEm). En effet, la loi Climat et résilience de 2021 prévoit la mise en place d'une ZFEm d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à l'échelle de l'aire urbaine de Chambéry, incluant Grand Lac et quelques communes de la Communauté de communes Cœur de Savoie, dans un périmètre et selon des conditions restant à définir localement à travers une étude réglementaire à produire à l'échelle de Métropole Savoie.

#### ▪ **Axe 2 : le bâti**

Beaucoup de projets de rénovation dans l'offre sociale ont été engagés en 2021, pour des travaux qui seront réalisés dans les années à venir. Grâce à une bonne mobilisation des acteurs et des actions de sensibilisation en 2021, plusieurs copropriétés ont franchi des étapes importantes pour concrétiser des travaux de rénovation à partir de 2022.

Sur le patrimoine communal, l'enjeu est de massifier la rénovation du bâti communal.

Dans un contexte de tension sur l'approvisionnement des matériaux après la Covid et de crise énergétique, la promotion des matériaux biosourcés dans la rénovation s'avère plus que nécessaire.

La modernisation de l'éclairage public (et notamment l'extinction nocturne) est une mesure de sobriété qui tend à se généraliser dans les communes de l'agglomération, avec l'appui du SDES et des deux parcs naturels régionaux.

#### ▪ **Axes 3 et 4 : la végétation et les richesses**

La végétation en ville et la renaturation de l'espace public sont en développement. A noter en 2021, les premiers travaux de désimperméabilisation des cours d'école (Bellecombe-en-Bauges, Chambéry).

La forêt, 57% du territoire, représente une chance pour l'agglomération : énergie, construction, séquestration carbone, biodiversité, protection de la ressource en eau, ressourcement... Le suivi annuel montre que cette forêt reste confrontée aux difficultés de gestion et d'exploitation (morcellement foncier, accès en montagne, etc...).

#### ▪ **Axes 5 : les énergies renouvelables**

Les productions d'énergies renouvelables (EnR) sont en hausse, elles doublent pour le solaire photovoltaïque mais restent très loin des objectifs du PCAET. Des projets structurants vont permettre d'augmenter le taux d'énergie renouvelable sur le territoire à court terme : injection de biométhane issu de la méthanisation des boues de l'usine de dépollution des eaux usées (travaux 2022), valorisation de la chaleur de l'incinérateur des ordures ménagères sur le réseau de chaleur urbain. Les productions des centrales solaires citoyennes ont doublé par rapport à l'année précédente.

Les rapports de suivi 2019, 2020 et 2021 du PCAET sont disponibles :

<https://www.grandchambery.fr/3320-mise-en-oeuvre-et-animation-du-plan-climat.htm>

# Contrat de chaleur renouvelable 2022-2025

## Aide déléguée du fonds chaleur de l'ADEME pour massifier la production de chaleur renouvelable sur le territoire

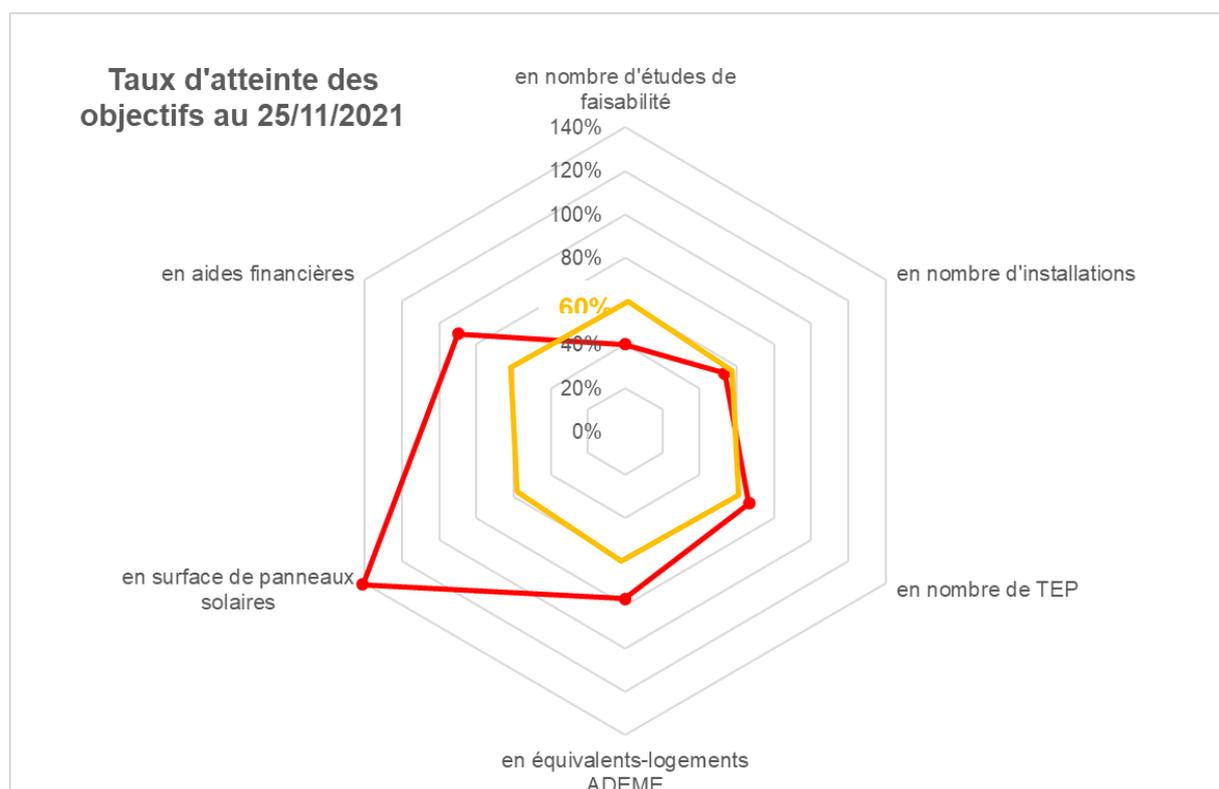
Depuis 2017, Grand Chambéry est engagée en faveur du développement des énergies renouvelables thermiques sur son territoire. Le Contrat de développement territorial des EnR thermiques 2017-2021 et le Contrat territorial de chaleur renouvelable 2022-2025 sont des dispositifs d'aide financière issus du fonds chaleur de l'ADEME, pour l'émergence de projets de production de chaleur renouvelable sur les filières solaire thermique, géothermie et bois-énergie portés par des investisseurs collectifs (entreprises, collectivités, bailleurs, associations, agriculteurs).

Le calcul et la définition des objectifs contractuels de production de chaleur renouvelable est basé sur la population des communes de Grand Chambéry ne disposant pas d'un réseau de chaleur (64 906 habitants) et les objectifs de production annuelle fixés par l'ADEME à horizon 2026, pour le territoire (100 kWh/habitants). L'objectif de production de chaleur renouvelable pour le territoire de l'agglomération est donc de 6 490,6 MWh/an entre 2017 et 2026.

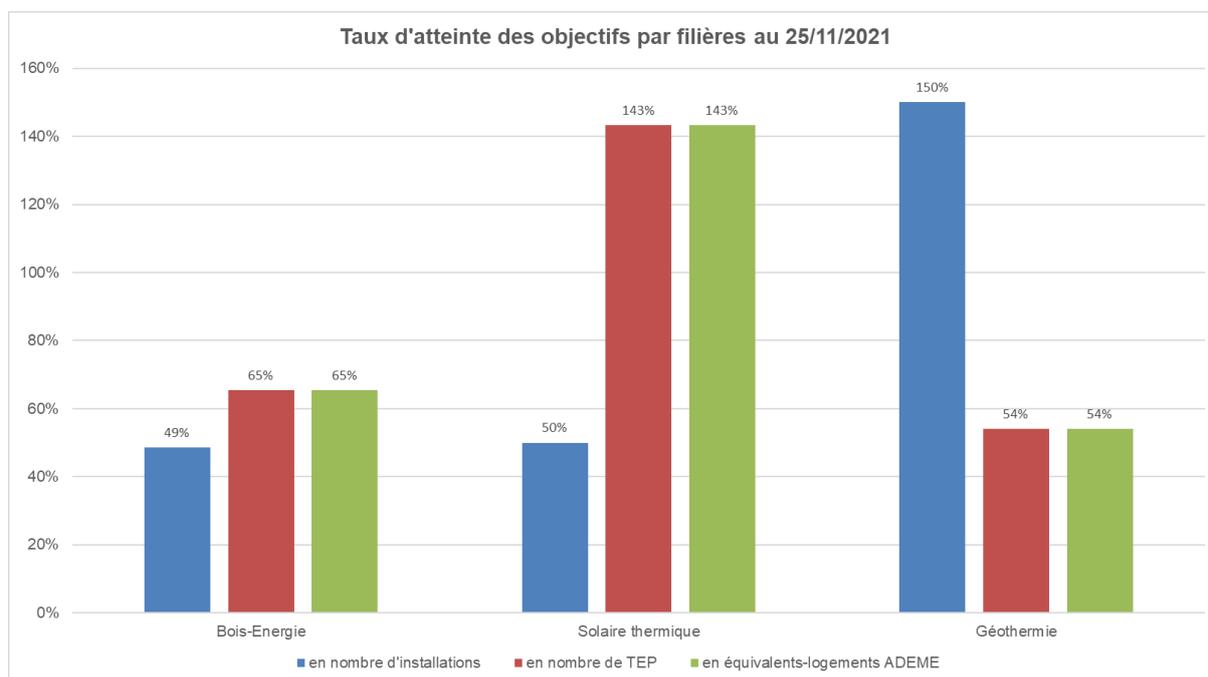
### 1. Bilan CDT EnR 2017-2021

Grand Chambéry a géré, sur la période 2017-2021, un Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (CDT EnR) avec plus de 1,2 millions d'euros d'aide déléguée de l'ADEME. L'animation réalisée sur le territoire a permis d'atteindre les objectifs suivants :

- 89,7% de réalisation en termes financier,
- 53,5% sur le nombre de projets prévus,
- 66,6% concernant les tonnes équivalents pétrole projetées (TEP).



L'analyse au niveau des filières montre que si la filière géothermie a dépassé très largement les objectifs prévus en nombre de projets, elle est la seule filière à ne pas atteindre l'objectif de 60% en termes de tonnes équivalents pétrole du fait de projets de faible envergure.



Nombre d'installations réalisées : 17 en bois-énergie, 3 en solaire thermique, 3 en géothermie (voir en annexe 2 le tableau bilan quantitatif des indicateurs de suivi).

La production annuelle obtenue dans le cadre du CDT EnR est de 4 383 MWh/an.

## 2. Candidature pour un CCR 2022-2025

### ▪ Contenu

Les taux d'atteinte des objectifs contractuels du CDT EnR dépassant l'objectif de 60% de TEP économisés ou d'équivalents logements Grand Chambéry peut poursuivre son engagement en matière de développement de projets de chaleur renouvelable et s'est engagée en 2022 dans un Contrat territorial de chaleur renouvelable (CCR) sur la période 2022-2025 sur le périmètre des 38 communes de l'agglomération.

Le CCR 2022-2025 prévoit la réalisation de 55 études de faisabilité pour accompagner les porteurs de projet et les aider à la décision avec un objectif de production de chaleur de 2 120 MWh. Concernant les travaux d'installations de production de chaleur, il est prévu :

- 10 installations en biomasse pour une production de 1 376 MWh/an
- 2 installations en solaire thermique pour une production de 241 MWh/an
- 5 installations en géothermie de surface pour une production de 549 MWh/an
- 5 installations de réseaux de chaleur associés

Le montant maximal des aides aux porteurs de projets pour des opérations d'investissement et de réalisation d'études s'élève à 1 645 650 €.

Grand Chambéry s'est engagée sur un « bonus catalyseur » dans le cadre de la convention d'animation du CCR sur le levier projets citoyens. En effet les projets citoyens peuvent venir contribuer aux atteintes des objectifs du PCAET et permettre le déploiement des actions du Schéma directeur de transition énergétique de Grand Chambéry. Ainsi, à travers ce bonus, Grand Chambéry s'engage à faciliter les actions des Centrales citoyennes et du Club climat citoyens et fixe un objectif de 500 MWh de production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) grâce aux projets citoyens.

Le contrat d'objectifs d'animation permet d'apporter une aide à Grand Chambéry pour l'animation et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour les études, les missions d'AMO et les investissements

en soutien du développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire. L'aide de l'ADEME prend la forme d'une aide maximale calculée forfaitairement en fonction du nombre d'habitants du territoire déclinée en :

1) Un montant fixe de 75 000 €.

2) Un montant variable maximum de 100 000 € attribué proportionnellement à l'atteinte des objectifs d'animation, avec un minimum de 60% des objectifs, sur la période du 1/09/2022 au 31/08/2025.

Les objectifs d'animation sont :

- Objectifs contractuels de la convention de mandat. Montant d'aide variable maximal de 75 000 €.

- Objectif thématique : une production de 500 MWh de projets d'énergie renouvelable (chaleur ou électricité) à caractère citoyen engagés sur le territoire. Montant d'aide variable supplémentaire max de 25 000 €.

#### ▪ Indicateurs de suivi

Le dispositif de suivi et d'évaluation du projet sera défini par le Comité de pilotage afin d'une part d'appuyer la conduite du projet dans une démarche d'amélioration continue et d'autre part de permettre de capitaliser les retours d'expérience.

Les indicateurs d'engagements de moyens et de réalisation d'objectifs qui seront utilisés afin d'établir le bilan technique et administratif de la bonne réalisation de l'opération sont, pour chacune des filières :

- Nombre d'études d'opportunité,
- Nombre d'études de faisabilité,
- Nombre d'installations engagées,
- Critères techniques (puissance installée, tonnes de bois consommées pour le bois énergie, m<sup>2</sup> installés pour le solaire thermique...),
- Critères économiques (coûts des installations...),
- Impacts en matière d'émissions de GES,
- Impacts en matière d'emplois.

Tableau des objectifs contractuels de la convention de mandat :

Objectifs contractuels		Filière bois-énergie	Filière solaire thermique	Filière géothermie
Nombre total de projets	17	10	2	5
Nombre de projets hors bois-énergie	7			
Production de chaleur totale (MWh)	2 120 MWh	1 376 MWh/an	241 MWh/an	503 MWh/an
Montant de l'aide déléguée	1 645 650 €			

# Label Territoire engagé climat-air-énergie

## L'éco-exemplarité de la collectivité à travers le déploiement de ses compétences obligatoires et optionnelles

### 1. Présentation du nouveau label Territoire engagé climat-air-énergie, transition écologique

En 2022, Cit'ergie® devient le label Territoire engagé climat-air-énergie, transition écologique. C'est l'appellation française du label européen « european energy award » ; il est décerné par l'ADEME. Ce label récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité, à travers ses compétences. C'est un outil opérationnel d'amélioration continue avec obligation de suivi annuel.

Les collectivités qui prétendent au label sont évaluées sur la base de leurs compétences dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air :

- Planification du développement territorial
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement en énergie, eau et assainissement
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération et communication

Le label Territoire engagé est une démarche permettant de suivre annuellement l'impact des compétences de l'agglomération sur les thématiques Climat Air Energie. C'est le volet interne du PCAET.

### 2. L'audit de renouvellement du label 2019-2022



Le référentiel d'audit est en évolution régulière pour tenir compte des enjeux climat-air-énergie nationaux et européens. L'audit permet d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et de décerner un nombre d'étoiles correspondant à la notation obtenue par le territoire.

En 2019, Grand Chambéry a obtenu le renouvellement de son label pour la période 2019-2022 avec un score de 56%, donc 3 étoiles.

### 3. La visite annuelle de suivi 2022

La journée de suivi annuel du 20/09/2022 a permis la participation de 16 agents de Grand Chambéry issus de 8 des 14 directions de la communauté d'agglomération. Aurélie Le Meur, VP chargée de la transition écologique et du développement durable a également assisté à l'ensemble de la journée.

Différents domaines ont été abordés à l'occasion de ce suivi annuel essentiellement sur le volet territorial : gestion de l'eau, gestion des déchets et économie circulaire et visite du chantier de la future installation de production de biométhane à l'usine de dépollution des eaux.

Le suivi annuel réalisé en 2022 concerne les résultats de l'année 2021.

## 4. Analyse qualitative opérationnelle

### ▪ Grille d'évaluation de l'avancement du processus

Suite à la visite annuelle 2022, la conseillère Cit'ergie a produit un rapport basé sur une grille d'évaluation de l'avancement du dispositif Cit'ergie. Cette grille permet de mesurer l'état d'avancement du processus global, basé sur le fonctionnement des instances et la gouvernance, le programme de politique Climat Air Energie, le suivi des recommandations et bilan et perspectives. La moyenne des notes obtenues pour la visite annuelle 2022 est identique à la moyenne de 2021, soit 9/10 (contre 8,2/10 de moyenne en 2020).

	Note de 0 à 5 <sup>2</sup> 2020	Note de 0 à 5 <sup>2</sup> 2021 et 2022
<b>1. Fonctionnement des instances de gouvernance</b>	<b>13/20</b>	<b>20/20</b>
Organisation et fonctionnement du comité de pilotage (COPIL) sur les 12 derniers mois	2/5	5/5
Organisation et fonctionnement de l'équipe projet (EP) énergie-climat/Cit'ergie	5/5	5/5
Continuité des moyens humains au cours de l'année	3/5	5/5
Continuité du portage politique au cours de l'année	3/5	5/5
<b>2. Programme de politique climat-air-énergie</b>	<b>8/20</b>	<b>16/20</b>
La collectivité met-elle à jour régulièrement son tableau de bord de suivi ?	3/5	3/5
La mise en œuvre est-elle conforme aux prévisions ?	5/5	5/5
Evolution ou engagement effectif du budget prévu pour le programme d'actions ?	-	3/5
La collectivité mène-t-elle en continu des réflexions sur la pertinence de sa politique et sur ses objectifs ? De nouvelles actions, thématiques ou compétences sont-elles mises en place ?	-	5/5
<b>3. Sivi des recommandations</b>	<b>0/10</b>	<b>8/10</b>
Les recommandations de la <b>conseillère</b> , formulées dans le précédent rapport de visite annuelle, ont-elles été suivies ?	-	4/5
Les remarques et recommandations de l'auditrice et de la CNL sont-elles prises en compte et traitées ?	-	4/5
<b>4. Blan et perspectives</b>	<b>15/15</b>	<b>15/15</b>
Les performances de la collectivité se sont-elles globalement améliorées depuis l'année dernière ?	5/5	5/5
Le maintien ou l'amélioration du score est-il en bonne voie pour le renouvellement ?	5/5	5/5
La collectivité est-elle dans les temps par rapport aux diverses échéances du processus Cit'ergie ?	5/5	5/5

### ▪ Avis et recommandations de la conseillère

La visite annuelle a permis à la conseillère de souligner qu'une forte dynamique de la politique air-énergie-climat s'est installée au sein de Grand Chambéry. Elle est portée par un petit groupe d'élus et par le groupe de travail technique transversal Cit'ergie permettant à la collectivité de cheminer sur la voie de l'éco-exemplarité.

Grand Chambéry comme beaucoup de collectivités françaises rencontre des difficultés à recruter, à maintenir son personnel et à se projeter compte tenu de l'évolution des prix de l'énergie et des matériaux. L'inflation conjoncturelle fait craindre une hausse des dépenses et pose la question des financements publics pour soutenir la transition : le signal prix est perçu d'un côté comme une bonne chose pour élargir la prise de conscience sur l'urgence d'agir pour maîtriser les consommations, mais d'un autre côté l'incertitude sur le maintien d'un budget de soutien à la transition écologique fait craindre un arrêt ou un retard de certains investissements.

<sup>2</sup> 0/5 : ☹ très mauvaise réalisation 5/5 : ☺ excellente réalisation

L'engagement de Grand Chambéry d'affecter aux investissements de la transition, 1,86 M€ sur 4 ans à partir des recettes qui seront générées par la vente du biométhane, permettra de sécuriser une partie des investissements nécessaires à la réalisation du Schéma directeur de transition énergétique de Grand Chambéry.

#### **ECO-EXEMPLARITE :**

- Rendre visible et lisible le budget transition écologique de Grand Chambéry (dépenses, recettes et coûts évités).
- Passer au crible le budget global pour identifier et éviter les financements contreproductifs.
- Publier un document synthétique sur le budget de la transition.

#### **MOBILISATION ET COOPERATION TERRITORIALE :**

- Intégrer dans les actions d'adaptions et de résilience des services publics, les questions de fortes chaleurs et épisodes climatiques extrêmes sur l'activité économique et sur le volet social.
- Elaborer un Schéma territorial des énergies renouvelables qui permettrait de définir des secteurs géographiques prioritaires au développement des EnR sur le territoire.

#### **RENOUVELLEMENT DE LABEL :**

Articuler le 3<sup>e</sup> cycle du label Territoire engagé climat-air-énergie avec :

- Les communes engagées dans la démarche de labellisation : l'animation d'un groupe de travail type « club Cit'ergie » avec les Villes de Chambéry et de La Motte-Servolex permettrait de construire une dynamique de travail commune entre les 3 collectivités. L'ouverture à d'autres communes volontaires contribuerait à consolider la coopération intercommunale, voire d'engager un « pacte de coopération » avec les communes sur le PCAET.
- Le PCAET : la transversalité engagée via les COPIL et l'équipe projet, devra s'articuler en 2023 avec l'évaluation à mi-parcours du PCAET. En vue de l'audit de renouvellement du label, une évaluation qualitative et objectivée permettra de délivrer une analyse et des recommandations pour consolider la politique climat-air-énergie de Grand Chambéry, portée par le PCAET. Cette analyse complétée par la production des indicateurs territoriaux obligatoires du PCAET (par secteur, consommation et production d'énergie, émissions de GES et polluants atmosphériques) nourrira grandement le bilan à mi-parcours du PCAET.

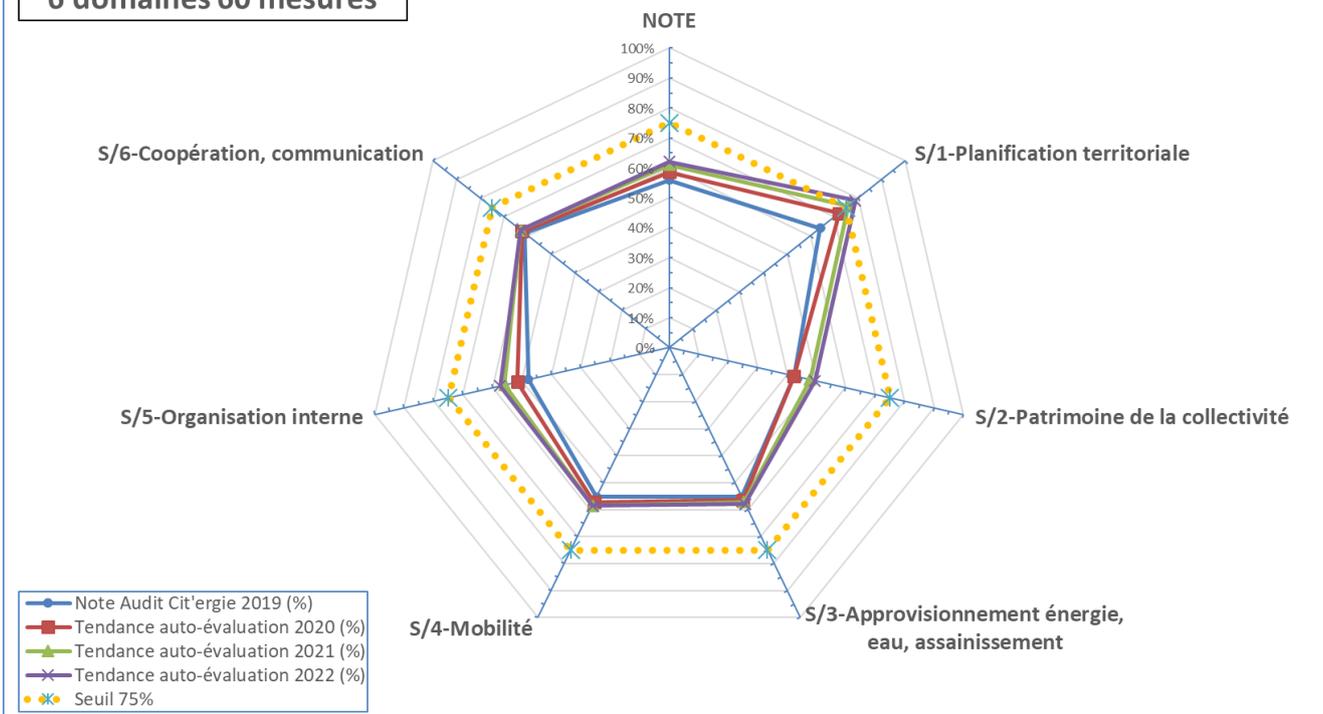
#### **LABEL TRANSITION ECOLOGIQUE ECONOMIE CIRCULAIRE :**

- La direction de la gestion des déchets s'est engagée dans une démarche Territoire engagé Economie circulaire et vient d'obtenir sa 1<sup>ère</sup> étoile. L'attribution de la 1<sup>ère</sup> étoile est basée sur les déclarations et n'engage pas de validation du score. Elle valide l'engagement de la collectivité à développer une politique d'économie circulaire. Pour prétendre aux étoiles suivantes basées sur le score obtenu dans le cadre du référentiel Economie circulaire, un audit sera nécessaire.
- Articuler la démarche Economie circulaire en cours avec l'engagement du 3<sup>e</sup> cycle de label climat-air-énergie pour consolider les liens entre les 2 référentiels car de nombreuses mesures sont communes aux 2 référentiels. La mise à jour de l'état des lieux climat-air-énergie va permettre d'alimenter le référentiel Economie Circulaire qui va bien plus loin que la seule prise en compte des déchets et des matières. Le croisement des 2 référentiels pourrait permettre d'atteindre le niveau 3 étoiles sur le label Economie circulaire.

#### **▪ Auto-évaluation des axes de progression**

Une auto-évaluation des axes de progression au sein des domaines observés lors de la visite annuelle 2022 permet d'obtenir un graphe radar de la progression des actions de Grand Chambéry selon les 6 domaines Cit'ergie : planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie, eau, assainissement, mobilité, organisation interne et coopération, communication. Le graphe présente un comparatif entre la note d'audit Cit'ergie et les tendances 2020, 2021 et 2022 en autoévaluation (voir tableau du référentiel de notation Cit'ergie en annexe 2).

**EVALUATIONS**  
**Climat-Air-Energie Cit'ergie**  
**"6 domaines 60 mesures"**



## 5. Calendrier prévisionnel de renouvellement de label

Le label Territoire engagé climat-air-énergie 2019-2022 de Grand Chambéry arrive à son terme, l'engagement dans une démarche de renouvellement de label devra se faire en 2023, avec l'ambition d'atteindre une 4<sup>e</sup> voire une 5<sup>e</sup> étoile, selon le calendrier suivant :

- Recrutement d'un-e conseiller-ère Cit'ergie → début 2023
- Réaliser l'état des lieux Territoire engagé climat-air-énergie afin d'établir le nouveau score → courant 2023
- Montage du dossier de demande de label → fin 2023, début 2024
- Audit → printemps 2024
- Obtention du label auprès de la Commission nationale du label → été 2024
- Suivi annuel sur 3 ans → 2025-2027

# Schéma directeur de transition énergétique 2022-2026

## Stratégie énergétique des activités de Grand Chambéry basée sur des actions de sobriété énergétique et de massification des productions d'énergies renouvelables

Le Schéma directeur de transition énergétique de Grand Chambéry a été élaboré par les services internes en lien avec la Direction générale, il s'inscrit dans le projet d'agglomération –La Fabrique 2.0 de Grand Chambéry- et dans le PCAET.

Il vise à accompagner l'action de la Communauté d'agglomération dans le déploiement du service public et l'entretien de son patrimoine et décline l'action de Grand Chambéry sur la trajectoire de la transition énergétique.

Il permet de déterminer les leviers d'actions et d'intervention au sein des différentes compétences mises en œuvre et est un outil d'aide à la décision pour les élus de Grand Chambéry. Le Schéma directeur de transition énergétique (SDTE) de Grand Chambéry a été approuvé en Conseil communautaire du 7/04/2022 et sera déployé sur la période 2022-2026.

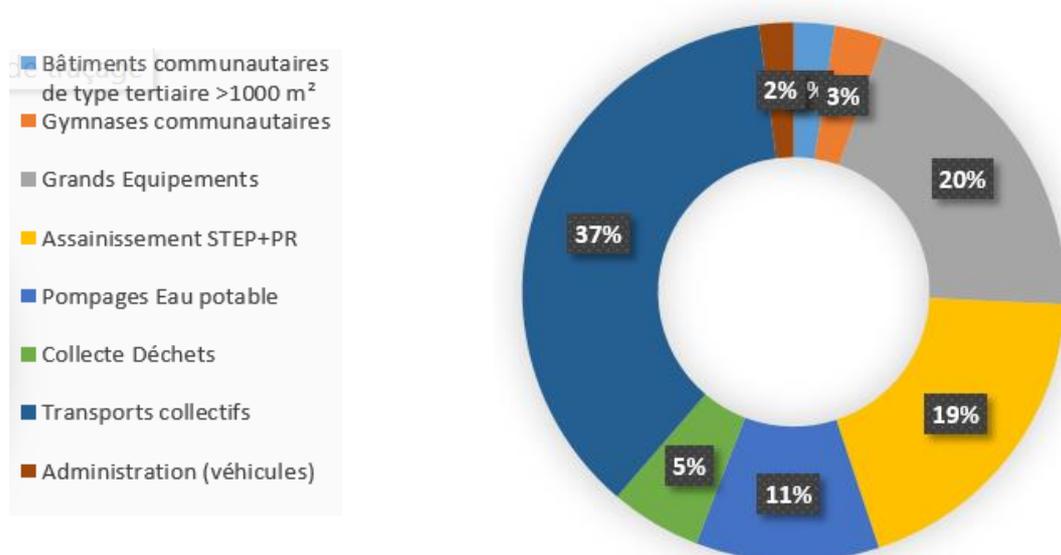
### 1. Présentation

#### ▪ Le profil énergétique des activités de Grand Chambéry

##### LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES :

Les consommations énergétiques des activités de Grand Chambéry s'élèvent à 41 GWh/an en 2015 (45 GWh/an en 2019), soit un peu plus de 1% des consommations du territoire.

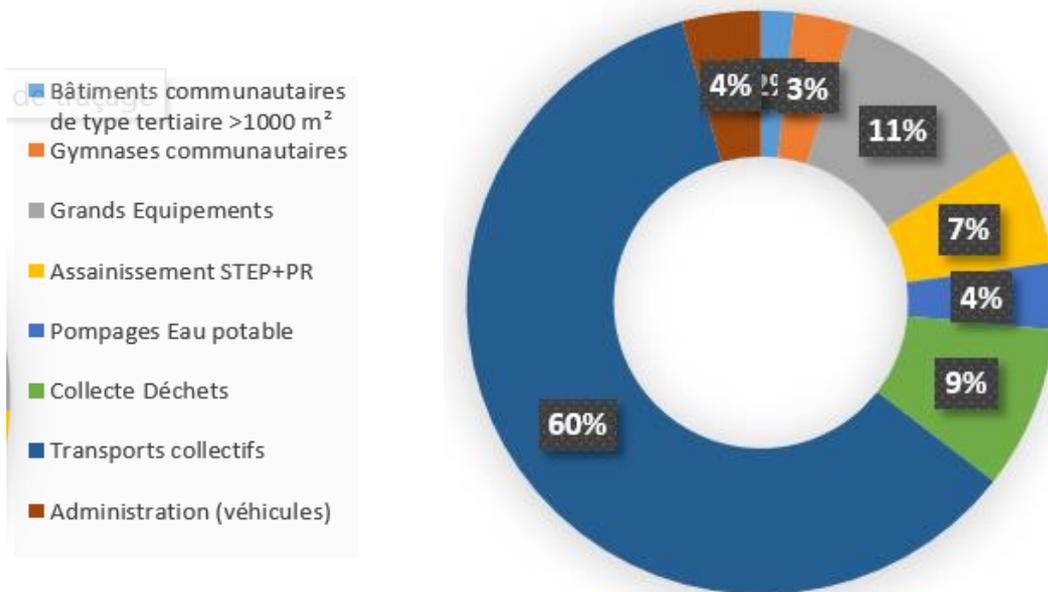
D'une façon générale, les activités de transports collectifs et du service eau & assainissement représentent chacune près d'1/3 des quantités d'énergie consommées par Grand Chambéry.



##### LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE :

Pour l'année 2019, le bilan réglementaire du patrimoine et services de Grand Chambéry s'élève à 6 200 tonnes de CO<sub>2</sub>e. Il faut également ajouter 58 400 tonnes de CO<sub>2</sub>e avec le traitement des déchets collectés (incinération, valorisations, stockage) délégué à Savoie déchets.

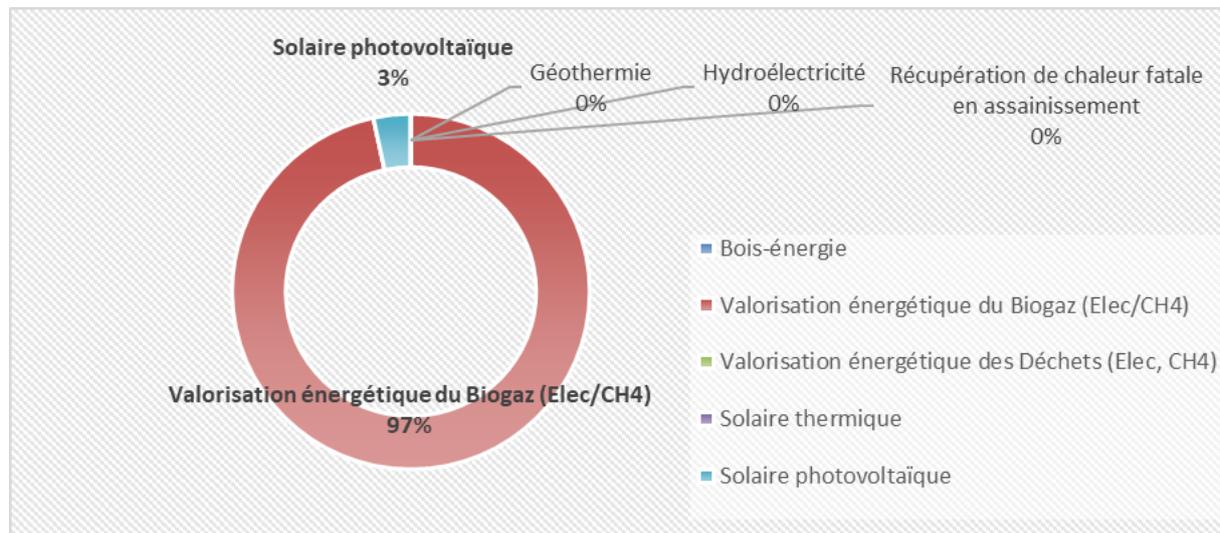
D'une façon générale, les activités de transports collectifs représentent près des 2/3 des émissions de GES par les activités non transférées de Grand Chambéry.



### LA PRODUCTION D'ENR :

En 2015, Grand Chambéry a produit environ 9% de l'énergie qu'elle a consommé sur l'ensemble de ses activités (8,4% en 2019). Cette production représente près de 1% des productions d'EnR du territoire.

La valorisation du biogaz issu de la méthanisation des boues de dépollution de l'UDEP représente la plus grosse production d'énergie. Les productions d'énergies renouvelables issues du solaire sont sous-exploitées sur le patrimoine de Grand Chambéry.



### ▪ Stratégie énergétique des activités de Grand Chambéry

La stratégie énergétique des activités de Grand Chambéry repose sur 3 leviers pour atteindre les objectifs du Plan Climat à horizon 2025 :

- des actions de sobriété énergétique et de réduction des consommations énergétiques : pour 2025, l'objectif est de contenir la consommation d'énergie à +9% tout en maintenant ou développant le niveau de service public.
- des actions de conversion des flottes de véhicules vers des carburations bas carbone et d'amélioration de la performance des équipements et l'optimisation des process pour contenir la hausse des émissions de gaz à effet de serre à +9% en 2025.
- des actions de massification de la production d'énergies renouvelables sur les sites de Grand Chambéry pour produire +143% en 2025.

La massification des baisses des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre est rendue difficile du fait des activités de services à la population obligatoires dans le cadre des compétences de Grand Chambéry. La massification des productions d'énergies renouvelables est réalisable compte tenu des gisements identifiés à ce jour sur le patrimoine de Grand Chambéry. Aussi, l'effort est mis sur la production d'énergies renouvelables.

Le taux de couverture correspond à la part d'énergies renouvelables produites ramenée à l'ensemble des consommations d'énergie de Grand Chambéry.

La maîtrise des consommations énergétiques des différentes activités de Grand Chambéry et la massification des productions d'énergies renouvelables sur le patrimoine de Grand Chambéry permet de s'inscrire dans la trajectoire du PCAET avec un taux de couverture d'environ 20% à horizon 2025 et 30% en 2030.

### ▪ Les objectifs chiffrés de transition énergétique des activités de Grand Chambéry

A l'horizon 2025, Grand Chambéry doit stabiliser les consommations de ses process, réaliser des projets de productions d'énergies renouvelables et remplacer des véhicules à carburateur carboné pour atteindre les objectifs de transition énergétique de ses activités (Annexe 3).

#### BAISSE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE - CIBLES 2025 ET 2030 :

Les potentiels d'économie d'énergie sont évalués par types d'activités de Grand Chambéry :

- des actions de sobriété pour tous les secteurs d'activité ;
- des actions de rénovation dans les bâtiments de type tertiaire et de remplacement des équipements d'éclairage pour une meilleure efficacité énergétique ;
- des actions liées à la conversion des véhicules vers des carburations bas carbone pour le secteur de la collecte des déchets et des transports et les véhicules de service ;
- des actions liées à l'amélioration de la performance des équipements et l'optimisation des process dans le secteur de la production d'eau potable, de l'assainissement et des équipements sportifs.

Objectifs SDTE Cumul des consommations d'énergie des activités de GC		Evolutions	
Données 2015	Objectif SDTE 2025	Objectif SDTE 2025 entre 2015 et 2025	Objectif SDTE 2030 entre 2015 et 2030
41 GWh/an	44 GWh/an	+9%	-3%

A l'horizon 2025, Grand Chambéry doit contenir sa consommation d'énergie tout en maintenant ou développant son niveau de service public.

#### REDUCTION DES EMISSIONS DE GES - CIBLES 2025 ET 2030 :

Objectifs SDTE Cumul des émissions de GES des activités de GC		Evolutions	
Données 2015	Objectif SDTE 2025	Objectif SDTE 2025 entre 2015 et 2025	Objectif SDTE 2030 entre 2015 et 2030
5 500 teq CO <sub>2</sub> /an	6 200 teq CO <sub>2</sub> /an	+9%	-24%

A l'horizon 2025, Grand Chambéry doit planifier le remplacement des véhicules à motorisation bas-carbone (bus).

#### AUGMENTATION DES PRODUCTIONS D'ENR - CIBLES 2025 ET 2030 :

Objectifs SDTE Cumul des productions d'EnR des activités de GC		Evolutions	
Données 2015	Objectif SDTE 2025	Objectif SDTE 2025 entre 2015 et 2025	Objectif SDTE 2030 entre 2015 et 2030
3,6 GWh/an	8,9 GWh/an	+143%	+180%

A l'horizon 2025, Grand Chambéry doit massifier la production d'énergies renouvelables sur ses sites (parkings, parcs relais, piscines).

## TAUX DE COUVERTURE EN ENR - CIBLES 2025 ET 2030 :

Le taux de couverture correspond à la part d'énergies renouvelables produites ramenée à l'ensemble des consommations d'énergie de Grand Chambéry.

Objectifs SDTE Taux de couverture d'EnR des activités de GC		Evolutions	
Données 2015	Objectif SDTE 2025	Objectif SDTE 2025 entre 2015 et 2025	Objectif SDTE 2030 entre 2015 et 2030
environ 9%	20%	+121%	+189%

En 2025, Grand Chambéry s'engage à produire 20% de l'énergie qu'elle consomme (30% en 2030) en augmentant de 140% la production d'EnR par rapport à l'année 2015 de référence.

### ▪ Programme d'actions du Schéma directeur de transition énergétique

Le programme d'actions vise à réduire les consommations énergétiques par des actions portées par les directions en charge de la gestion de patrimoine, au travers du décret tertiaire et du programme ACTEE II SEQUOIA :

- Direction des bâtiments communautaires ;
- Direction des grands équipements ;
- Direction de l'eau et de l'assainissement ;
- Direction de la mobilité (infrastructures).

Le programme d'actions vise en parallèle à réduire les émissions de gaz à effet de serre par des actions portées par les directions opérationnelles utilisant une flotte de véhicules importante :

- Direction de la gestion des déchets (camions collecte des déchets) ;
- Direction de l'eau et de l'assainissement ;
- Direction des ressources humaines et des moyens généraux (véhicules légers).

Le total des investissements sur le volet réduction des consommations est estimé à 5 201 000 € HT.

Le programme d'actions vise à augmenter la production d'énergie renouvelable sur les sites de Grand Chambéry sur les filières solaire, biogaz, récupération de chaleur et hydroélectricité. Ces actions concernent les études et les travaux nécessaires à l'augmentation des productions. Le total des investissements sur le volet augmentation des productions est estimé à 2 177 964 € HT.

## 2. Mise en œuvre et suivi

### ▪ Les modalités pilotage et évaluation

#### PILOTAGE :

Les moyens de pilotage sont réunis au sein du Copil PCAET&Cit'ergie pour l'ensemble de la thématique Climat Air Energie de Grand Chambéry ; il est présidé par la vice-présidente à la transition écologique et au développement durable. 2 fois par an le Copil sera l'occasion de faire une revue de projets SDTE.

Un groupe de travail SDTE sera l'instance de pilotage technique. Ce GT SDTE sera piloté par la responsable agriculture et aménagement durable (AAD) et permettra le fonctionnement de 2 sous-groupes sous la responsabilité du chef de projet EnR :

- Démarche Cit'ergie
- Parc de véhicules, conversion de flotte

Il est composé de référents Cit'ergie et gestionnaires du parc de véhicules, avec un ou 2 membres par direction concernée : Urbanisme et développement local, Bâtiments communautaires, Voiries communautaires, Grands équipements, Eaux et assainissement, Gestion des déchets, Mobilité, Moyens généraux, Commande publique, Finances, GCAT.

Le GT SDTE se réunira 2 fois par an en amont des Copil PCAET&Cit'ergie consacrés à la revue de projets, afin d'en assurer la préparation.

Le service AAD doit être un service ressource et d'appui sur les EnR pour les autres directions. Il veille à la coordination des actions du SDTE.

Les responsables d'études et projets thématiques au niveau des directions pourront s'appuyer sur l'expertise et la contribution du service AAD. Le service AAD assure l'animation du GT SDTE et des sous-groupes, notamment pour assurer la remontée des indicateurs et s'assurer du déploiement du SDTE dans les projets des directions.

**EVALUATION :**

L'évaluation du schéma directeur se focalise sur le taux de réalisation des productions d'EnR par rapport aux quantités projetées. Les indicateurs suivants seront suivis annuellement :

Indicateurs	Quantitatif	Taux de réalisation par rapport au projeté
Etudes réalisées	Nombre, puissance, productible	%
Travaux réalisés	Nombre, puissance, productible	%
Dépenses réalisées	€	%
Productions d'EnR réalisées	kWh/an, €/an	%
Consommations énergétiques et gains réalisés	kWh/an, €/an	%
Emissions de GES et gains réalisés	teq CO <sub>2</sub> /an	%
Taux de couverture en EnR	%	%
Plannings prévisionnel et réalisé	mois	écarts

▪ **Le financement**

Une enveloppe totale de 1,864 millions d'euros issue du produit de la vente du biométhane de l'unité de l'UDEP permettra de financer en partie les actions du Schéma directeur de transition énergétique sur la période 2022-2026. Elle sera fléchée sur le volet production d'EnR (études et travaux).

Les dépenses du volet sobriété (études et travaux) seront imputées sur les budgets des directions concernées.

# Annexes

1. **Tableau des indicateurs Clé des 73 actions du PCAET suivies en 2021**
2. **Bilan quantitatif des indicateurs du CDT EnR 2017-2021**
3. **Référentiel de notation Cit'ergie 2019-2022**
4. **Les objectifs chiffrés du Schéma directeur de transition énergétique des activités de Grand Chambéry**

**Annexe 1 : Tableau des indicateurs Clé des 73 actions du PCAET suivies en 2021**

Axe	Nom de l'action	Evolution des indicateurs clés des actions			
		Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Unité
Axe 1 - Vers des mobilités agiles et durables	1.1.1 Zone à faible émission mobilité	10	3	3	jours de pics de pollution (alerte de niveau 1 déclenchée par la Préfecture)
	1.2.1 Plan d'actions pour une mobilité bas carbone dans les Bauges	75 (chiffre 2013)			% de trajets des résidents du PNRMB en voiture individuelle
	1.2.2 Mobiliser et accompagner la population et les entreprises	74 % en véhicule léger (INSEE2016)			part modale des flux domicile-travail
	1.2.5 Plans de mobilité pour les employeurs	119	128	109	entreprises accompagnées
	1.2.6 Vélo-station	4 975	5 783	7 182	locations de vélos
	1.2.7 Mobi Job	262	352	287	bénéficiaires
	1.2.8 Plans de déplacements en établissements scolaires	1 628	1 516	2 403	élèves touchés
	1.3.1 Emergence d'infrastructures ferroviaires structurantes	3 701 807	2 466 954	non connu	voyageurs en gare de Chambéry
	1.3.3 Un espace urbain adapté aux modes actifs	2 723 237	2 205 904	3 096 323	passages annuels sur les 11 points de comptage vélo
	1.3.5 Un accès multimodal aux lieux de centralités	2 327 954	1 919 351	2 328 713	km annuels sur les 4 lignes chrono bus
	1.3.6 Cheminements piétons/cycles sécurisés	1 195	5 400	4 425	m d'aménagements cyclables réalisés dans l'année
	1.3.7 Agir à la source	non suivi PCAET		120 (303)	places de stationnement vélos (et véhicules) dans les parcs relais
	1.3.8 Optimiser le réseau routier structurant	1,07	0,85	0,96	Indicateur de trafic VRU
	1.3.9 Station de GNV (gaz naturel véhicule)	0	127	439	T de GNV distribuées
	1.3.10 Promouvoir les déplacements actifs/bienfaits sur la santé	100	50	107	bénéficiaires
	1.3.11 Vélobulles	8 941	7 346	9 772	transports
	1.4.1 Un système de livraison adapté aux centres-villes	73 600 (étude dernier km 2020)			livraisons ou enlèvements par semaine sur l'agglomération
	1.5.1 Mobilités hydrogènes (ZEV)	4,5	2,1	0	kg d'hydrogène délivré en station les vélos H
	1.5.2 Conversion flotte véhicules de Grand Chambéry	28 100	27 200	85 888	km parcourus en carburations vertes
	Axe 2 - piloter un bâti performant, sain et agréable	2.6.1 Bonus Constructibilité (construction exemplaires)	non démarré	0	0
2.6.2 Du bois dans la construction		4	0	2	projets en bois local réalisés sur le territoire
2.6.3 30% d'EnR sur les constructions neuves		non démarré	NC	38	% (médiane du taux d'Enr dans constructions neuves - sans Chambéry ni La Motte Servolex)
2.7.1 Réhabilitation énergétique offre sociale		10	9,5	20	% de logements réhabilités à l'année par rapport à l'objectif pluriannuel du PCAET
2.7.2 Rénovation énergétique des logements privés		non suivi PCAET	3,1	2,9	Gwh d'économisés
2.7.3 Massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux		non disponible			gain énergétique annuel
2.7.4 Animation auprès des entreprises		0	0	1	projets au titre du TEPOS
2.7.5 Un critère mon PASS' RENOV PLUi-HD		non démarré	non disponible	135	projets de rénovations autorisés avec au moins un critère (sans Chambéry ni La Motte Servolex)
2.7.6 Bonus Constructibilité (rénovations exemplaires)		non démarré	0	2	dossiers avec demande du bonus (sans Chambéry ni La Motte Servolex)
2.7.7 Du bois pour la rénovation		0	0	1	rénovation publique ou entreprise avec bois local
2.7.8 Modernisation éclairage public		-222	-123	-151	MWh d'économisés
2.8.1 Accès aux données de consommations		non suivi PCAET		60% (SCDC), 90%(ENEDIS) 97% (GRDF)	% de compteurs communicants installés
2.9.1 Fonds Air/Bois #Balancetonpoele!		20	122	138	appareils bois non performants remplacés
2.9.4 Diagnostics énergie domicile		0	8	0	bénéficiaires d'un diagnostic

Axe	Nom de l'action	Evolution des indicateurs clés des actions				
		Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Unité	
Axe 3 - La végétation au service de l'adaptation au changement climatique	3.10.1 Zonages de protection	47 198	47 198 (pas de mise à jour)		ha de zones A, N et zones humides (81,2 ha)	
	3.10.2 Communication l'exploitation forestière	560	1 015	1 041	personnes sensibilisées	
	3.10.4 Forêt multifonctionnelle	10	Indicateur non adapté		réunions de concertation	
	3.11.4 Plan d'actions zones humides	non suivi PCAET		2 500 (2)	m <sup>2</sup> de zones humides restaurées (et nombre de sites correspondants)	
	3.11.5 Préservation pelouses sèches et prairies remarquables	non suivi PCAET		62	% de surfaces agricoles des Bauges sous contrat agri-environnemental	
	3.11.6 Prise en compte de la biodiversité forestière	non suivi PCAET		1	% de la forêt des Bauges engagée en lots de vieillissement	
	3.11.7 Cultures dérobées à vocation pollinique et mellifère	non suivi PCAET		non démarré	ha de surfaces semées	
	3.11.8 Dispositif Sylv'ACCTES	non suivi PCAET		138	ha de forêt gérée durablement (Bauges et Chartreuse)	
	3.12.2 Végétalisation, ville perméable, lutte contre la chaleur	non suivi PCAET		au moins 955	arbres et arbustes plantés (plans communaux de végétalisation)	
	3.13.1 Désimperméabiliser pour infiltrer les eaux pluviales	non suivi PCAET	0,27	1	ha désimperméabilisés (espace public et entreprises)	
	3.14.1 Gestion agricole : broyeur télécommandé	1,8	120	160	heures d'utilisation	
	3.14.3 Gestion des alpages et pastoralisme	pas encore dans suivi PCAET		922	ha d'alpages et zones pastorales gérés	
	Axe 4 - Valoriser les richesses du territoire	4.15.1 Produits locaux et circuits courts	4	2	0	communes supplémentaires accompagnées dans l'année
4.15.2 Lutte contre le gaspillage alimentaire		732	532	915	élèves sensibilisés	
4.15.3 Stratégie foncière pour le maraîchage et l'arboriculture		non suivi PCAET	60 (diagnostic 2020)		ha de surfaces maraîchères	
4.16.1 Dynamiser la gestion durable des forêts		non suivi PCAET		3	km de dessertes forestières créées	
4.16.2 Filière bois local/Bois des Alpes/Bois de Chartreuse		4	1	4	constructions publiques ou entreprises en bois local	
4.16.3 Bourse foncière forestière		non suivi PCAET		14 (11)	parcelles forestières vendues (et surface en ha)	
4.17.1 Ressources en eau/pratiques agricoles		19	19	21	conventions de tarification préférentielle de l'eau en vigueur	
4.17.2 Schéma directeur d'irrigation de l'Epine		0	7 514	3 944	m <sup>3</sup> d'eau pompée dans la retenue collinaire pour l'irrigation	
4.18.1 Fin brûlage des végétaux		1 762	1 234	1 510	h d'utilisation des broyeurs en prêt	
4.18.2 Déchiqueteuse bois-énergie		33	0	64	heures d'utilisation de la déchiqueteuse	
4.18.3 Fin brûlage des déchets viticoles		14,5	0	0	T de déchets viticoles compostés	
4.19.1 Réduction des rejets des entreprises		14	5	8	sites mis en conformité	
4.20.1 Plan local de la qualité de l'air		1496	non disponible		T d'émissions d'oxydes d'azote	
		308			T d'émissions de particules PM10	
4.20.3 Forêt et adaptation au changement climatique		non suivi PCAET	Indicateur se révélant non adapté			
Axe 5 - Doubler la production d'énergies renouvelables		5.21.1 Gestion de proximité des biodéchets	193	138	169	T détournées de l'incinération
		5.21.3 Société de portage de projets EnR	non suivi PCAET	0	0	GWh d'énergie produite
	5.21.4 Sociétés citoyennes solaires	89	136	305	MWh d'électricité produite	
	5.21.5 Travail avec les aménageurs sur la production d'EnR et l'innovation	non suivi PCAET		NC	GWh générés	
	5.21.6 Faire émerger des projets de réseaux de chaleur	non suivi PCAET		1 852 (13)	MWh (et nombre de projet) d'EnR thermiques accompagnés par le contrat de chaleur dans l'année	
	5.22.1 Cadastre solaire	1 936	1 400	1 177	connexions web au cadastre	
	5.22.4 Réseau des bornes de recharge de véhicules électriques	pas encore dans suivi PCAET		58 (23)	MWh délivrés (nombre de bornes)	
	5.23.1 Méthanisation des biodéchets	0	0	0	MWh	
	5.23.2 Essor de la filière bois-énergie	1 420	1 669	2 027	tonnes en circuit court dans chaufferies bois	
	5.23.4 Animation d'entreprises pour des EnR sur le foncier/bâti tertiaire	non suivi PCAET	0	0	projets au titre du TEPOS	
	5.23.9 Injection biométhane UDEP	0	0	0	T injectées sur le réseau de gaz	
	5.24.1 Outil de suivi des EnR	0	0	0	GWh suivi par l'outil	
	5.25.1 Stratégie de communication TEPOS	86	126	150	participants à la conférence annuelle TEPOS	
	5.25.2 Interventions pédagogiques	387	266	295	élèves sensibilisés	

## Annexe 2 : Bilan quantitatif des indicateurs du CDT EnR 2017-2021

Bilan technique et administratif au 25/11/2021	Bois énergie	Solaire thermique	Géothermie	TOTAL	2018	2019	2020	2021	TOTAL au 25/11/2021
<b>Critères quantitatifs :</b>									
		<i>Avec Nivéoles</i>							
Nombre d'études d'opportunité	16	9	2	27	6	12	5	4	27
Nombre d'études de faisabilité	3	0	3	6	1	1	3	1	6
Nombre d'installations engagées	17	3	3	23	2	4	4	13	23
<b>Critères techniques :</b>									
		<i>Avec Nivéoles</i>							
Puissance installée (MW)	1,679	--	0,115	1,794	0,252	0,133	0,094	1,315	1,794
Linéaire de réseaux de chaleur (ml)	1 811	--	--	1 811	45	0	1 493	273	1 811
Surface de panneaux solaires (m <sup>2</sup> )	--	336	--	336	0	18	0	318	336
Linéaire de forage (ml)	--	--	1 800	1 800	0	600	1 200	0	1 800
<b>Critères économiques :</b>									
		<i>hors Nivéoles</i>							
Coût des installations (€)	3 216 727 €	27 100 €	350 290 €	3 594 117 €	196 649 €	257 700 €	1 280 490 €	1 859 278 €	3 594 117 €
Montant d'aides attribuées CDT (€)	1 033 777 €	12 353 €	90 350 €	1 136 480 €	34 944 €	85 859 €	558 135 €	457 542 €	1 136 480 €
Montant aides études de faisabilité	6 130 €	0 €	11 575 €	17 705 €	4 063 €	2 888 €	6 129 €	4 625 €	17 705 €
<b>Critères environnementaux :</b>									
		<i>Avec Nivéoles</i>							
Production annuelle EnR (MWh)	4 111,97	186,71	113,10	4 411,78	152,10	141,11	2 266,50	1 852,07	4 411,78
Equivalent pétrole évité par an (TEP)	353,57	16,05	9,72	379,35	13,08	12,13	194,88	159,25	379,35
Equivalents logements par an (ADEME)	236,89	107,08	14,78	358,75	8,76	19,16	132,51	198,32	358,75
<b>Objectifs :</b>									
		<i>Avec Nivéoles</i>							
Nombre d'études de faisabilité	--	--	--	15	--	--	--	--	15
Nombre d'installations	35	6	2	43	--	--	--	--	43
Objectif EnR annuel (MWh)	6 289,50	130,26	209,34	6 629,10	--	--	--	--	6 629,10
Objectifs TEP annuelles	540,80	11,20	18,00	570,00	--	--	--	--	570,00
Equivalents-logements ADEME	362,34	74,70	27,36	464,40	--	--	--	--	464,40
Surface de panneaux solaires (m <sup>2</sup> )	--	238	--	238	--	--	--	--	238
Montant d'aides financières déléguées (€)	1 027 520 €	134 400 €	79 200 €	1 286 120 €	--	--	--	--	1 286 120 €
<b>Taux d'atteinte des objectifs</b>									
<b>en nombre d'études de faisabilité</b>	--	--	--	<b>40,00%</b>	<b>6,67%</b>	<b>6,67%</b>	<b>20,00%</b>	<b>6,67%</b>	<b>40,00%</b>
<b>en nombre d'installations</b>	<b>48,57%</b>	<b>50,00%</b>	<b>150,00%</b>	<b>53,49%</b>	<b>4,65%</b>	<b>9,30%</b>	<b>9,30%</b>	<b>30,23%</b>	<b>53,49%</b>
<b>en nombre de TEP</b>	<b>65,38%</b>	<b>143,34%</b>	<b>54,03%</b>	<b>66,55%</b>	<b>2,29%</b>	<b>2,13%</b>	<b>34,19%</b>	<b>27,94%</b>	<b>66,55%</b>
<b>en équivalents-logements ADEME</b>	<b>65,38%</b>	<b>143,35%</b>	<b>54,03%</b>	<b>77,25%</b>	<b>1,89%</b>	<b>4,13%</b>	<b>28,53%</b>	<b>42,70%</b>	<b>77,25%</b>
<b>en surface de panneaux solaires</b>	--	<b>141,18%</b>	--	<b>141,18%</b>	<b>0,00%</b>	<b>7,56%</b>	<b>0,00%</b>	<b>133,61%</b>	<b>141,18%</b>
<b>en aides financières</b>	<b>101,21%</b>	<b>9,19%</b>	<b>128,69%</b>	<b>89,74%</b>	<b>2,72%</b>	<b>6,68%</b>	<b>43,40%</b>	<b>35,58%</b>	<b>88,37%</b>

## Annexe 3 : Référentiel de notation Cit'ergie 2019-2022

Cit'ergie 2022		Audit 2019		Suivi 2020		Suivi 2021		Suivi 2022		
	Nombre de points potentiel	Nombre de points obtenus (audit 2019)	Note Audit Cit'ergie 2019 (%)	Tendance auto-évaluation 2020	Tendance auto-évaluation 2020 (%)	Tendance auto-évaluation 2021	Tendance auto-évaluation 2021 (%)	Tendance auto-évaluation 2022	Tendance auto-évaluation 2022 (%)	Lien PCAET
60 mesures du label, 500 points maxi										
<b>NOTE</b>	<b>443,7</b>	<b>248,07</b>	<b>56%</b>	<b>260,07</b>	<b>59%</b>	<b>270,77</b>	<b>61%</b>	<b>275,57</b>	<b>62%</b>	
<b>S/1-Planification territoriale</b>	<b>87,7</b>	<b>56,1</b>	<b>64,01%</b>	<b>63,1</b>	<b>72,00%</b>	<b>66,6</b>	<b>75,99%</b>	<b>69,1</b>	<b>78,84%</b>	<b>cf PCAET 2020--2025</b>
<b>1.1 Stratégie globale climat-air-énergie</b>	<b>28,0</b>	<b>18,5</b>	<b>66,07%</b>	<b>23,0</b>	82,14%	<b>24,5</b>	87,50%	<b>25,0</b>	89,29%	
1.1.1 Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Energie	12,0	9,0	75,00%	10,0	83,33%	11,0	91,67%	11,0	91,67%	PCAET 2020-2025 approuvé le 18 décembre 2019
1.1.2 Réaliser le diagnostic Climat-Air-Energie du territoire	10,0	6,5	65,00%	9,0	90,00%	9,5	95,00%	10,0	100,00%	PCAET-Diagnostic fait en 2018
1.1.3 Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du	6,0	3,0	50,00%	4,0	66,67%	4,0	66,67%	4,0	66,67%	
<b>1.2 Planification sectorielle</b>	<b>39,5</b>	<b>27,1</b>	<b>68,61%</b>	<b>27,5</b>	69,62%	<b>28,5</b>	72,15%	<b>29,5</b>	74,68%	
1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur	10,0	6,0	60,00%	6,0	60,00%	7,0	70,00%	7,5	75,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables
1.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire	12,0	9,6	80,00%	10,0	83,33%	10,0	83,33%	10,0	83,33%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables + PLUiHD
1.2.3 Définir et mettre en oeuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets	7,5	6,0	80,00%	6,0	80,00%	6,0	80,00%	6,5	86,67%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + CODEC
1.2.4 Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	10,0	5,5	55,00%	5,5	55,00%	5,5	55,00%	5,5	55,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + PLUiHD
<b>1.3 Urbanisme</b>	<b>20,2</b>	<b>10,5</b>	<b>52,18%</b>	<b>12,6</b>	62,57%	<b>13,6</b>	67,52%	<b>14,6</b>	72,48%	
1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en oeuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols	12,0	8,4	70,00%	10,0	83,33%	11,0	91,67%	11,0	91,67%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + PLUiHD
1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement	5,0	1,5	30,00%	2,0	40,00%	2,0	40,00%	3,0	60,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + PLUiHD + Programme d'aménagements
1.3.3 Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation	3,2	0,6	20,00%	0,6	20,00%	0,6	20,00%	0,6	20,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + MonPassRenov
<b>S/2-Patrimoine de la collectivité</b>	<b>59,0</b>	<b>25,0</b>	<b>42,44%</b>	<b>25,0</b>	<b>42,44%</b>	<b>28,2</b>	<b>47,86%</b>	<b>29,2</b>	<b>49,56%</b>	<b>cf Direction des Bâtiments communautaires</b>
<b>2.1 Suivi et stratégie patrimoniale</b>	<b>24,0</b>	<b>6,9</b>	<b>28,75%</b>	<b>6,9</b>	28,75%	<b>10,1</b>	42,08%	<b>11,1</b>	46,25%	
2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics	10,0	4,0	40,00%	4,0	40,00%	6,0	60,00%	6,0	60,00%	Extension de l'outil CONNECT'EnR
2.1.2 Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation	8,0	0,8	10,00%	0,8	10,00%	2,0	25,00%	3,0	37,50%	Programmation Pluriannuelle Bâtiments communautaires
2.1.3 Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés	6,0	2,1	35,00%	2,1	35,00%	2,1	35,00%	2,1	35,00%	Piscine Aqualudique du stade, Piscine couverte de Buisson-Rond + cf Dir BatCom
<b>2.2 Valeurs cibles énergétiques et climatiques</b>	<b>30,0</b>	<b>17,6</b>	<b>58,80%</b>	<b>17,6</b>	58,80%	<b>17,6</b>	58,80%	<b>17,6</b>	58,80%	
2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraichissement des bâtiments publics	6,0	2,7	45,00%	2,7	45,00%	2,7	45,00%	2,7	45,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics	6,0	2,4	40,00%	2,4	40,00%	2,4	40,00%	2,4	40,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
2.2.3 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraichissement des bâtiments publics	6,0	5,4	90,00%	5,4	90,00%	5,4	90,00%	5,4	90,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
2.2.4 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics	6,0	4,4	74,00%	4,4	74,00%	4,4	74,00%	4,4	74,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
2.2.5 Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics	6,0	2,7	45,00%	2,7	45,00%	2,7	45,00%	2,7	45,00%	cf Direction des Bâtiments communautaires (+ AMO TEPOS?)
<b>2.3 Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments</b>	<b>5,0</b>	<b>0,5</b>	<b>10,00%</b>	<b>0,5</b>	10,00%	<b>0,5</b>	10,00%	<b>0,5</b>	10,00%	
2.3.1 Optimiser l'éclairage public	3,0	0,3	10,00%	0,3	10,00%	0,3	10,00%	0,3	10,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
2.3.2 Economiser l'eau dans les bâtiments publics	2,0	0,2	10,00%	0,2	10,00%	0,2	10,00%	0,2	10,00%	Extension de l'outil CONNECT'EnR (+ AMO TEPOS?)
<b>S/3-Approvisionnement énergie, eau, assainissement</b>	<b>72,0</b>	<b>39,8</b>	<b>55,33%</b>	<b>40,6</b>	<b>56,44%</b>	<b>41,1</b>	<b>57,14%</b>	<b>41,7</b>	<b>57,97%</b>	<b>cf Service Agriculture et aménagement durable</b>
<b>3.1 Organisation de la distribution d'énergie et services associés</b>	<b>7,0</b>	<b>2,5</b>	<b>35,71%</b>	<b>2,5</b>	35,71%	<b>3,0</b>	42,86%	<b>3,0</b>	42,86%	
3.1.1 Optimiser le service public de la distribution d'énergie	2,0	1,0	50,00%	1,0	50,00%	1,0	50,00%	1,0	50,00%	cf SDES + Communes
3.1.2 Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie	5,0	1,5	30,00%	1,5	30,00%	2,0	40,00%	2,0	40,00%	Ville de Chambéry + PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + cf SDES
<b>3.2 Production énergétique locale</b>	<b>32,0</b>	<b>14,2</b>	<b>44,50%</b>	<b>15,0</b>	47,00%	<b>15,0</b>	47,00%	<b>15,0</b>	47,00%	
3.2.1 Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur	12,0	2,4	20,00%	2,4	20,00%	2,4	20,00%	2,4	20,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables + Cadastre thermique + Production de biométhane à l'UDEP
3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraichissement	12,0	8,6	72,00%	8,6	72,00%	8,6	72,00%	8,6	72,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables + Dispositif CDT EnR thermique ADEME/GRAND CHAMBERY
3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire	8,0	3,2	40,00%	4,0	50,00%	4,0	50,00%	4,0	50,00%	PCAET-Axe 5 Doubler la production d'énergies renouvelables + Cadastre solaire
<b>3.3 Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire</b>	<b>33,0</b>	<b>23,1</b>	<b>70,00%</b>	<b>23,1</b>	70,00%	<b>23,1</b>	70,00%	<b>23,7</b>	71,82%	
3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource)	6,0	4,2	70,00%	4,2	70,00%	4,2	70,00%	4,2	70,00%	Suivi des indicateurs de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement
3.3.2 Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement	12,0	9,0	75,00%	9,0	75,00%	9,0	75,00%	9,0	75,00%	Suivi des indicateurs de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement
3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales	6,0	3,9	65,00%	3,9	65,00%	3,9	65,00%	4,0	66,67%	PCAET Axe 3 La végétation au service de l'adaptation au changement climatique + PLUiHD + cf Direction de
3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts	6,0	3,9	65,00%	3,9	65,00%	3,9	65,00%	4,0	66,67%	PCAET Axe 3 La végétation au service de l'adaptation au changement climatique + PLUiHD
3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets	3,0	2,1	70,00%	2,1	70,00%	2,1	70,00%	2,5	83,33%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + CODEC + Schéma Directeur Biodéchets

Cit'ergie 2022		Audit 2019		Suivi 2020		Suivi 2021		Suivi 2022		Lien PCAET	
	Nombre de points potentiel	Nombre de points obtenus (audit 2019)	Note Audit Cit'ergie 2019 (%)	Tendance auto-évaluation 2020	Tendance auto-évaluation 2020 (%)	Tendance auto-évaluation 2021	Tendance auto-évaluation 2021 (%)	Tendance auto-évaluation 2022	Tendance auto-évaluation 2022 (%)		
60 mesures du label, 500 points maxi											
NOTE		443,7	248,07	56%	260,07	59%	270,77	61%	275,57	62%	
<b>S/4-Mobilité</b>		<b>78,0</b>	<b>43,1</b>	<b>55,26%</b>	<b>44,6</b>	<b>57,18%</b>	<b>45,6</b>	<b>58,46%</b>	<b>45,6</b>	<b>58,46%</b>	<b>cf Direction Transports</b>
<b>4.1 Promotion et suivre la mobilité durable sur le territoire et en ir</b>		<b>16,0</b>	<b>8,7</b>	<b>54,38%</b>	<b>9,2</b>	57,50%	<b>9,2</b>	57,50%	<b>9,2</b>	57,50%	
4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire		10,0	7,5	75,00%	8,0	80,00%	8,0	80,00%	8,0	80,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité		6,0	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	cf PDE
<b>4.2 Rationalisation des déplacements motorisés</b>		<b>18,0</b>	<b>6,6</b>	<b>36,67%</b>	<b>6,6</b>	36,67%	<b>6,6</b>	36,67%	<b>6,6</b>	36,67%	
4.2.1 Elaborer et faire appliquer une politique de stationnement volontariste		4,0	1,4	35,00%	1,4	35,00%	1,4	35,00%	1,4	35,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
4.2.2 Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public		8,0	4,0	50,00%	4,0	50,00%	4,0	50,00%	4,0	50,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
4.2.3 Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire		6,0	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
<b>4.3 Mobilité alternative</b>		<b>44,0</b>	<b>27,8</b>	<b>63,18%</b>	<b>28,8</b>	65,45%	<b>29,8</b>	67,73%	<b>29,8</b>	67,73%	
4.3.1 Développer le réseau piétonnier		6,0	0,6	10,00%	0,6	10,00%	0,6	10,00%	0,6	10,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
4.3.2 Développer le réseau des infrastructures cyclables		16,0	11,2	70,00%	12,0	75,00%	13,0	81,25%	13,0	81,25%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables + Schéma Directeur Pistes Cyclables
4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité		14,0	11,2	80,00%	11,2	80,00%	11,2	80,00%	11,2	80,00%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité		8,0	4,8	60,00%	5,0	62,50%	5,0	62,50%	5,0	62,50%	PCAET-Axe1 Vers des mobilités agiles et durables
<b>S/5-Organisation interne</b>		<b>46,0</b>	<b>22,0</b>	<b>47,83%</b>	<b>23,7</b>	<b>51,52%</b>	<b>25,7</b>	<b>55,87%</b>	<b>26,4</b>	<b>57,39%</b>	<b>cf Direction Commande publique et achat</b>
<b>5.1 Gouvernance</b>		<b>26,0</b>	<b>11,6</b>	<b>44,62%</b>	<b>13,3</b>	51,15%	<b>15,3</b>	58,85%	<b>15,8</b>	60,77%	
5.1.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie		6,0	3,3	55,00%	3,3	55,00%	3,3	55,00%	3,3	55,00%	Service Agriculture et Aménagement Durable au sein de la Direction de l'Urbanisme et du Développement
5.1.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie		6,0	3,0	50,00%	3,5	58,33%	4,0	66,67%	4,5	75,00%	VP + Commission AAD
5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Energie		6,0	2,1	35,00%	2,5	41,67%	3,0	50,00%	3,0	50,00%	TEPOS 2
5.1.4 Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie		8,0	3,2	40,00%	4,0	50,00%	5,0	62,50%	5,0	62,50%	PCAET-Suivi annuel avec bilan mi-parcours en 2023
<b>5.2 Finances et commande publique</b>		<b>20,0</b>	<b>10,4</b>	<b>52,00%</b>	<b>10,4</b>	52,00%	<b>10,4</b>	52,00%	<b>10,6</b>	53,00%	
5.2.1 Financer et budgéter la politique Climat Air Energie		12,0	4,8	40,00%	4,8	40,00%	4,8	40,00%	5,0	41,67%	Recette de vente du biométhane fléchée pour financer les actions du PCAET
5.2.2 Etre exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique		8,0	5,6	70,00%	5,6	70,00%	5,6	70,00%	5,6	70,00%	cf Direction Commande publique et achat
<b>S/6-Coopération, communication</b>		<b>101,0</b>	<b>62,0</b>	<b>61,34%</b>	<b>63,0</b>	<b>62,33%</b>	<b>63,5</b>	<b>62,82%</b>	<b>63,5</b>	<b>62,82%</b>	<b>cf Direction Communication</b>
<b>6.1 Stratégie de coopération et de communication</b>		<b>14,0</b>	<b>10,1</b>	<b>72,14%</b>	<b>10,6</b>	75,71%	<b>10,6</b>	75,71%	<b>10,6</b>	75,71%	
6.1.1 Développer une stratégie partenariale multi-niveaux		6,0	3,9	65,00%	3,9	65,00%	3,9	65,00%	3,9	65,00%	
6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité		4,0	3,0	75,00%	3,5	87,50%	3,5	87,50%	3,5	87,50%	
6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire		4,0	3,2	80,00%	3,2	80,00%	3,2	80,00%	3,2	80,00%	Plan Communication EnR
<b>6.2 Habitat et précarité énergétique</b>		<b>12,0</b>	<b>4,2</b>	<b>35,00%</b>	<b>4,2</b>	35,00%	<b>4,2</b>	35,00%	<b>4,2</b>	35,00%	
6.2.1 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique		6,0	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	1,2	20,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
6.2.2 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier		6,0	3,0	50,00%	3,0	50,00%	3,0	50,00%	3,0	50,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable + MonPassRenov
<b>6.3 Activités économiques</b>		<b>22,0</b>	<b>12,2</b>	<b>55,45%</b>	<b>12,2</b>	55,45%	<b>12,2</b>	55,45%	<b>12,2</b>	55,45%	
6.3.1 Favoriser les activités économiques durables		12,0	7,2	60,00%	7,2	60,00%	7,2	60,00%	7,2	60,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
6.3.2 Développer un tourisme durable		4,0	0,8	20,00%	0,8	20,00%	0,8	20,00%	0,8	20,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + Schéma Directeur Tourisme
6.3.3 Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie		6,0	4,2	70,00%	4,2	70,00%	4,2	70,00%	4,2	70,00%	PCAET-Axe 2 Piloter un bâti sain et agréable
<b>6.4 Agriculture, forêt</b>		<b>18,0</b>	<b>12,9</b>	<b>71,67%</b>	<b>12,9</b>	71,67%	<b>12,9</b>	71,67%	<b>12,9</b>	71,67%	
6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable		12,0	8,4	70,00%	8,4	70,00%	8,4	70,00%	8,4	70,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + Schéma agricole
6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés		6,0	4,5	75,00%	4,5	75,00%	4,5	75,00%	4,5	75,00%	PCAET-Axe 4 Valoriser les richesses du territoire + Charte forestière + AMI Forêt-Bois
<b>6.5 Société civile</b>		<b>35,0</b>	<b>22,6</b>	<b>64,43%</b>	<b>23,1</b>	65,86%	<b>23,6</b>	67,29%	<b>23,6</b>	67,29%	
6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation		6,0	3,0	50,00%	3,5	58,33%	4,0	66,67%	4,0	66,67%	PCAET-Axe 6 Participation citoyenne + Club Climat Air Energie
6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité		6,0	3,6	60,00%	3,6	60,00%	3,6	60,00%	3,6	60,00%	
6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance		2,0	1,3	65,00%	1,3	65,00%	1,3	65,00%	1,3	65,00%	PCAET-Axe 6 Participation citoyenne + Club Climat Air Energie + Programme pédagogique Prévention des déchets
6.5.4 Gérer ou soutenir les centres de conseil sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés		10,0	7,5	75,00%	7,5	75,00%	7,5	75,00%	7,5	75,00%	Partenariat avec Maison des Energies-ASDER
6.5.5 Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des ménages et des acteurs économiques du territoire		11,0	7,2	65,00%	7,2	65,00%	7,2	65,00%	7,2	65,00%	Convention Qualité de l'air + CDT EnR thermique + MonPassRENOV

Annexe 4 : Les objectifs chiffrés du Schéma directeur de transition énergétique des activités de Grand Chambéry

Cibles SDTE : Emissions de Gaz à Effet de Serre	Emissions GES		Evolution 0		Emissions GES		Evolution I		Emissions GES		Evolution II		Emissions GES		Evolution III	
	Real 2015 (kgCO2e)	Real 2019 (kgCO2e)	Emissions (%CO2e)	Cible I 2025 (kgCO2e)	Emissions (%CO2e)	Cible I 2025 (kgCO2e)	Emissions (%CO2e)	Cible II 2025 (kgCO2e)	Emissions (%CO2e)	Cible II 2025 (kgCO2e)	Emissions (%CO2e)	Cible III 2030 (kgCO2e)	Emissions (%CO2e)	Cible III 2030 (kgCO2e)	Emissions (%CO2e)	Cible III 2030 (kgCO2e)
Bâtiments communaux de type tertiaire >1000 m²	115 091	116 667	1%	116 663	1%	116 663	1%	98 209	-15%	98 209	98 209	-15%	98 209	-15%	98 209	
Gymnases communaux	190 261	199 928	5%	199 922	5%	199 922	5%	163 677	-14%	163 677	163 677	-14%	163 677	-14%	163 677	
Grands Equipements	720 371	715 284	-1%	694 021	-4%	694 021	-4%	499 506	-31%	499 506	499 506	-31%	499 506	-31%	499 506	
Assainissement STEP+PR	364 691	408 324	12%	408 317	12%	408 317	12%	408 323	12%	408 323	408 323	12%	408 323	12%	408 323	
Pompages Eau potable	214 472	232 368	8%	232 363	8%	232 363	8%	232 363	8%	232 363	230 013	7%	230 013	7%	230 013	
Collecte Déchets	556 270	569 669	2%	523 058	-6%	523 058	-6%	491 988	-12%	491 988	423 696	-24%	423 696	-24%	423 696	
Transports collectifs	3 120 742	3 805 652	22%	3 805 774	22%	3 805 774	22%	3 804 332	22%	3 804 332	2 219 966	-29%	2 219 966	-29%	2 219 966	
Administration (véhicules)	286 189	273 443	-4%	207 424	-28%	207 424	-28%	196 378	-31%	196 378	207 424	-28%	207 424	-28%	207 424	
<b>TOTAL</b>	<b>5 568 086</b>	<b>6 321 334</b>	<b>14%</b>	<b>6 187 545</b>	<b>11%</b>	<b>6 187 545</b>	<b>11%</b>	<b>6 091 387</b>	<b>9%</b>	<b>6 091 387</b>	<b>4 250 815</b>	<b>-24%</b>	<b>4 250 815</b>	<b>-24%</b>	<b>4 250 815</b>	
<b>PCAET</b>																

Cibles SDTE : Consommations d'énergies	Consommations		Evolution 0		Consommations		Evolution I		Consommations		Evolution II		Consommations		Evolution III	
	Real 2015 (kWh)	Real 2019 (kWh)	Emissions (%kWh)	Cible I 2025 (kWh)	Emissions (%kWh)	Cible I 2025 (kWh)	Emissions (%kWh)	Cible II 2025 (kWh)	Emissions (%kWh)	Cible II 2025 (kWh)	Emissions (%kWh)	Cible III 2030 (kWh)	Emissions (%kWh)	Cible III 2030 (kWh)	Emissions (%kWh)	Cible III 2030 (kWh)
Bâtiments communaux de type tertiaire >1000 m²	1 037 115	1 106 531	7%	1 106 490	7%	1 106 490	7%	1 106 490	7%	1 106 490	1 106 490	7%	1 106 490	7%	1 106 490	
Gymnases communaux	1 285 768	1 340 050	4%	1 339 970	4%	1 339 970	4%	1 239 976	-4%	1 239 976	1 239 976	-4%	1 239 976	-4%	1 239 976	
Grands Equipements	9 178 780	9 202 509	0%	8 921 169	-3%	8 921 169	-3%	8 921 169	-3%	8 921 169	8 744 129	-5%	8 744 129	-5%	8 744 129	
Assainissement STEP+PR	7 759 374	8 687 737	12%	8 687 601	12%	8 687 601	12%	8 687 721	12%	8 687 721	8 687 721	12%	8 687 721	12%	8 687 721	
Pompages Eau potable	4 563 225	4 943 994	8%	4 943 900	8%	4 943 900	8%	4 943 900	8%	4 943 900	4 893 900	7%	4 893 900	7%	4 893 900	
Collecte Déchets	2 400 908	2 457 798	2%	2 477 979	3%	2 477 979	3%	2 491 488	4%	2 491 488	2 483 400	3%	2 483 400	3%	2 483 400	
Transports collectifs	13 696 654	16 595 794	21%	16 598 390	21%	16 598 390	21%	16 565 990	21%	16 565 990	11 752 490	-14%	11 752 490	-14%	11 752 490	
Administration (véhicules)	1 146 666	932 987	-19%	899 747	-22%	899 747	-22%	862 536	-25%	862 536	899 747	-22%	899 747	-22%	899 747	
<b>TOTAL</b>	<b>41 068 490</b>	<b>45 267 400</b>	<b>10%</b>	<b>44 975 246</b>	<b>10%</b>	<b>44 975 246</b>	<b>10%</b>	<b>44 819 270</b>	<b>9%</b>	<b>44 819 270</b>	<b>39 807 853</b>	<b>-3%</b>	<b>39 807 853</b>	<b>-3%</b>	<b>39 807 853</b>	
<b>PCAET</b>																

Cibles SDTE : Productions d'Energies Renouvelables	Productions		Couverture EnR		Productions		Couverture EnR		Productions		Couverture EnR		Productions		Couverture EnR	
	Real 2015 (kWh)	Real 2019 (kWh)	Real 2015 (%tx)	Real 2019 (%)	Cible I 2025 (kWh)	Cible I 2025 (%)	Cible II 2025 (kWh)	Cible II 2025 (%)	Cible III 2030 (kWh)	Cible III 2030 (%)	Cible I 2025 (kWh)	Cible I 2025 (%)	Cible II 2025 (kWh)	Cible II 2025 (%)	Cible III 2030 (kWh)	Cible III 2030 (%)
Bâtiments communaux de type tertiaire >1000 m²	0	81 475	0%	7%	195 000	18%	295 000	27%	295 000	27%	295 000	27%	295 000	27%	295 000	27%
Gymnases communaux	0	0	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Grands Equipements	1	0	0%	0%	439 000	5%	689 001	8%	1 689 001	19%	689 001	8%	1 689 001	19%	1 689 001	19%
Assainissement STEP+PR	3 640 501	3 694 807	47%	43%	6 120 004	70%	7 330 002	84%	7 520 001	87%	7 520 001	84%	7 520 001	87%	7 520 001	87%
Pompages Eau potable	0	0	0%	0%	0	0%	0	0%	10 000	0%	10 000	0%	10 000	0%	10 000	0%
Collecte Déchets	52 262	21 846	2%	1%	40 000	2%	40 000	2%	290 000	12%	40 000	2%	290 000	12%	290 000	12%
Transports collectifs	0	0	0%	0%	272 000	2%	537 000	3%	537 000	5%	537 000	3%	537 000	5%	537 000	5%
Administration (véhicules)	0	0	0%	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 692 764</b>	<b>3 798 128</b>	<b>9%</b>	<b>8%</b>	<b>7 066 004</b>	<b>16%</b>	<b>8 891 003</b>	<b>20%</b>	<b>10 341 002</b>	<b>26%</b>	<b>8 891 003</b>	<b>20%</b>	<b>10 341 002</b>	<b>26%</b>	<b>10 341 002</b>	<b>26%</b>
<b>PCAET</b>			<b>10%</b>			<b>22%</b>		<b>22%</b>		<b>32%</b>		<b>22%</b>		<b>32%</b>		<b>32%</b>

# Rapport sur la situation en matière de développement durable



**Année 2022**